

RÉPUBLIQUE DU MALI
PROGRAMME FONDS DE DÉVELOPPEMENT EN ZONE
SAHÉLIENNE
PROGRAMME D'EXÉCUTION DE LA PHASE II (2003 - 2006)
CONTENU

Abréviations

Résumé et conclusions

1.	INTRODUCTION	i
	Rappel des objectifs et stratégie du FODESA	i
	Contenu du rapport.....	iii
2.	EVOLUTION DU CONTEXTE	iv
	A. Économie et pauvreté	iv
	Généralités.....	iv
	Le contexte macroéconomique	iv
	La situation globale de la pauvreté	v
	La pauvreté dans les zones rurales du FODESA	vi
	B. La décentralisation au Mali	viii
	Le cadre juridique et institutionnel.....	viii
	Les mécanismes opérationnels.....	ix
	C. L'environnement institutionnel.....	ix
	Les chambres d'agriculture et le PASAOP	ix
	L'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA).....	x
	Le projet de Développement Rural Communautaire.....	x
	D. L'extension géographique vers la région de Mopti : spécificité du Delta Intérieur du Niger	xi
3.	AJUSTEMENTS ET STRATEGIE POUR LA PHASE II.....	xiv
	Nature des ajustements	xiv
	Extension Géographique.....	xiv
	Elargissement de l'espace du développement du village à la localité.....	xv
	Plus grande sensibilité à la pauvreté.....	xvi
	Une nouvelle composante : Renforcement des capacités, information et communication	xvi
	Une approche gestion des ressources naturelles à Mopti.....	xvii
	Principaux ajustements institutionnels.....	xviii
4.	FODESA -II: ZONE D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET BENEFICIAIRES	xix
	Zone du programme.....	xix
	Bénéfices , bénéficiaires et organisations de bénéficiaires	xx
	Objectifs du FODESA phase II.....	xxi
5.	COMPOSANTES ET ACTIVITES.....	xxii

A. Renforcement des capacités, Information/communication.....	xxii
Objectif et stratégie	Erreur ! Signet non défini.
Renforcer les capacités de planification locale.....	xxv
Renforcer les capacités dans les villages.....	xxiii
Renforcer les capacités des organisations paysannes	xxiv
Renforcer les capacités des organes de gestion du programme.....	xxv
Développer une stratégie information et communication.....	xxvi
Les outils IEC pour les communes et les élus locaux.....	xxviii
B. Appui au développement local.....	xxviii
Les associations comme Forum pour le développement économique et social	
 dans la zone sahélienne.....	xxviii
Le Fonds d'appui au développement local	xxix
Mise en oeuvre des projets d'investissement.....	xxx
Critères d'estimation du fonds pour réalisation des projets.....	xxxi
C. Appui à l'action GRN-FEM/ Mopti	xxxii
D. Services financiers décentralisés	xxxiv
Rappel du contexte	xxxiv
État d'avancement de la mise en place des caisses.....	xxxiv
Rappel des recommandations en matière de SFD	xxxv
Prévision de mise en oeuvre	xxxvi
E. Gestion du programme.....	xxxvii
Renforcement du personnel des agences	xxxviii
Le montage institutionnel à Mopti	xxxviii
L'extension des activités à San	xxxix
Les relations avec le ministère et le FIDA	xxxix
F. Les déclencheurs pour passage de phase (à contrôler en fin d'année 7).....	xli
6. PLAN DE TRAVAIL ET ESTIMATION BUDGETAIRE	xliii
A. Calendrier de mise en oeuvre	xliii
B. Coût et financement.....	xliii
État d'exécution financière à la fin de la phase I.....	xliii
Coûts et plan de financement pour la phase II	xliv
C. Co-financement.....	xliv
7. PROCHAINES ETAPES.....	xlvi
Revue du rapport et passage de phase.....	xlvi

APPENDICES

- 1. Synthèse des recommandations de la mission d'évaluation**
- 2. Résumé de l'Atelier de réflexion - Mopti 17-18 mars 2003**
- 3. Aide mémoire de la mission d'appui**
- 4. Propositions d'amélioration de la mise en oeuvre (MAEP)**
- 5. Cadre logique**

ANNEXES

- 1. Les aspects institutionnels, organisation et gestion**
- 2. Renforcement des capacités, IEC**
- 3. Evolution du contexte économique et de la pauvreté dans la zone sahéenne**
- 4. La zone du Delta et la complémentarité des financements FEM et FIDA à Mopti**
- 5. Appui au Développement Local**
- 6. Coûts et plan de financement**

AUTRES DOCUMENTS DISPONIBLES SUR CD:

Rapport de la Mission d'Evaluation du premier cycle (03/003.IFAD-MLI)

.....

.....

PRÉSENTATIONS POWER POINT

Évaluation phase I et proposition mise en oeuvre phase II

1. INTRODUCTION

Rappel des objectif et stratégie du FODESA

1.1 Le Programme Fonds de Développement en Zone Sahélienne (FODESA), mis en vigueur le 14 Octobre 1999, est le premier projet financé par le FIDA dans le cadre du Mécanisme flexible de financement (MFF). La différence par rapport à un projet « classique » consiste en une plus longue durée, étalée sur plusieurs cycles (le FODESA s'étale sur 10 ans avec 3 cycles de 3, 4 et 3 ans); le passage d'un cycle à l'autre est conditionné par la réalisation de critères de passage ou « déclencheurs » de phases. Le but de la première phase (2000-2002) est de mettre en place les institutions, les mécanismes et les procédures afin de les étendre à de nouvelles zones (Kayes et Mopti) pendant la seconde (2003-2006) avec des financements additionnels, et de les renforcer pendant la dernière (2007-2010). Le coût total du Programme sur 10 ans a été évalué à 29,5 milliards de FCFA en 1998 (RPE), soit 46 millions de \$EU, dont 48% (15,65 M DTS) est financé par un prêt du FIDA (No. 488-ML du 19 février 1999).

1.2 L'objectif global de ce programme d'appui participatif est de réduire l'emprise de la pauvreté sur les familles de la zone sahélienne en accroissant les revenus et en améliorant les conditions de vie. Il vise ainsi à promouvoir des initiatives villageoises grâce à deux principaux mécanismes de financement: un fonds d'appui pour soutenir des micro-projets collectifs et des caisses mutuelles d'épargne /crédit pour appuyer des initiatives individuelles.

1.3 Le Programme comporte trois composantes: 1) Appui au développement villageois qui comprend le financement des micro-projets et des activités de formation et de suivi accompagnant leur mise en place et leur exploitation; 2) Services financiers décentralisés qui comprend: a) la mise en place des Caisses d'Epargne et de Crédit (CEC), b) le fonctionnement des structures partenaires chargées de leur promotion, et enfin (c) la mise en place d'un fonds pour leur refinancement ainsi qu'un fonds de garantie pour ces CEC; 3) Gestion du programme qui comprend la mise en place de structures de gestion de droit privé aussi légères et flexibles que possible (associations et agences d'exécution au niveau national et régional) dont l'équilibre et le fonctionnement dans leurs activités respectives, en particulier celles de coordination, de supervision et de contrôle, doivent être assurées..; .

1.4 La **stratégie et l'approche de mise en oeuvre**, ainsi que les conditions particulières **d'organisation et de gestion** font du FODESA un programme très novateur au Mali. Le Gouvernement a ainsi délégué, par la signature d'une convention, l'exécution du programme à une association nationale de droit privé, l'ANDES qui, à son tour, signe des Conventions d'Exécution Régionales avec chacune des Associations Régionales. Chaque association, aux niveaux national et régional, est dotée d'une agence d'exécution. Le MAEP (ex MDRE), en sa qualité de tutelle, veille au respect des dispositions des différentes conventions et des procédures applicables et peut à tout moment faire réaliser des audits. Un fonctionnaire du ministère est nommé pour assurer les fonctions de tutelle.

1.5 **Pour éviter un dispositif institutionnel et technique lourd, le programme FODESA n'assure pas de responsabilité directe dans la mise en œuvre des activités.** Le principe de base

est plutôt d'utiliser l'expertise disponible et éprouvée dans le secteur privé et des ONG, par contrats soumis à la concurrence.

1.6 L'Association nationale assure la coordination, la programmation d'ensemble, la gestion financière et l'évaluation. Les associations régionales assurent l'approbation du programme annuel et des micro-projets, l'établissement des contrats de prestation avec les partenaires, la formation, le financement et le suivi rapproché. Les bénéficiaires ont la majorité dans l'Assemblée Générale des associations et l'Association Nationale est de fait une fédération des Associations Régionales.

Rappel des spécificités du FODESA

La stratégie et l'approche de mise en oeuvre sont fondées sur les principes suivants:	L'organisation et la gestion du Programme doivent satisfaire aux conditions suivantes:
<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives prioritaires décidées par les bénéficiaires (GV AV). Le programme n'engage aucune action sans avoir reçu de demande effective et clairement exprimée, accompagnée d'un engagement ferme de contribuer aux coûts d'investissement. - Le projet proposé est faisable socialement et représente les intérêts de l'ensemble du village y compris les groupes sociaux les plus faibles. - Les femmes participent pleinement au processus de prise de décision. Dans les villages dépourvus de structures comme les AV, les GF ou d'autres groupes, il est prévu que la participation de tous dans l'établissement de priorités et dans la prise de décision passe par une analyse participative en utilisant des méthodes appropriées (PRA ou autre); - La réalisation du Programme FODESA est définie par la demande; il est impossible d'établir une programmation détaillée pour toute sa durée. La programmation se fait donc au fur et à mesure (programmation glissante) dans le cadre de prévisions budgétaires globales indicatives permettant au Programme de s'ajuster en fonction des changements de la demande et des modalités d'exécution; - La demande pour des investissements productifs individuels sera couverte par les services financiers décentralisés (SFD); - La contribution du FODESA aux initiatives villageoises est complémentaire aux ressources mobilisées localement par les bénéficiaires. Ce complément couvre principalement le complément nécessaire aux financements locaux, l'alphabétisation fonctionnelle, l'appui à l'organisation en GV et le suivi; - L'appui aux GV (AV, GF, etc.) doit favoriser la création de fédérations (organisations faitières) comme les Comités Paysans de développement de Ségou (CPAD). Ces fédérations, notamment régionales et nationales, doivent être impliquées dès le début dans la gestion du FODESA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une structure unique au niveau national pour faciliter les relations avec le Gouvernement; - Disposer d'une autonomie totale de gestion au niveau régional; - Permettre aux bénéficiaires de prendre progressivement en charge la responsabilité de gestion du Programme; - Être soumis à des règles de droit privé; - Avoir une organisation légère et flexible; - Raccourcir au maximum la chaîne de transmission entre bénéficiaires et personnes chargées des décisions; - Disposer de procédures rapides aux niveaux régional, national et extérieur pour pouvoir répondre rapidement aux demandes exprimées.

1.7 Une **mission d'évaluation du premier cycle** a été effectuée conjointement en novembre 2002 par le FIDA, le ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), l'Association Nationale pour le Développement Economique en Zone Sahélienne (ANDES), l'Agence Nationale de Coordination et de Gestion (ANCG) et les Associations Régionales (AR)

de Koulikoro et de Ségou. Les conclusions et recommandations de cette évaluation¹ (cf appendice 1 au texte principal) ont déclenché le passage à la seconde phase et ont été une base de réflexion pour la mission d'appui à la définition des activités de la phase 2 de mars 2003.

Contenu du rapport

1.8 Le présent rapport sur la mise en oeuvre de la phase II est issu d'une mission FAO/Centre d'Investissement² d'appui aux organes de gestion du FODESA³ qui a travaillé au Mali du 3 au 21 mars 2003 conjointement avec une mission de formulation du programme FEM⁴ dans le delta intérieur du Niger région de Mopti.

1.9 Le rapport de mise en oeuvre de la phase II constitue une actualisation du rapport de Pre-évaluation de 1998 (rapport n. 0905-ML); le RPE en effet ne donne les détails pour l'utilisation prévisionnelle des fonds que pour les trois premières années. Ce rapport doit donc être considéré comme un complément du RPE qui reste le document de base illustrant les principes et le cadre d'intervention du FODESA.

1.10 Après un rappel des objectifs et stratégie du FODESA (introduction), le chapitre 2 illustre brièvement l'évolution du contexte socio-économique et de la pauvreté en zone sahélienne et présente les particularités de la région de Mopti et du Delta intérieur du Niger qui constitue une zone d'extension du FODESA-II. Le chapitre 3 présente les grandes lignes des ajustements proposés compte tenu du consensus qui s'est dégagé autour des conclusions de la mission d'évaluation. Le chapitre 4 se focalise sur la zone du projet, les objectifs et la stratégie globale d'intervention pour la phase 2. Le chapitre 5 décrit les propositions pour la mise en oeuvre des différentes composantes, les nouveaux déclencheurs pour passer à la dernière phase (III) du programme, ainsi que les ajustements à prévoir au niveau des textes juridiques. Enfin, le chapitre 6 présente le calendrier de mise en oeuvre et les prévisions d'allocation budgétaires et le chapitre 7 décrit les options et les étapes qui restent à franchir pour le démarrage de la phase II. Le rapport est complété par cinq appendices⁵ et six annexes: 1. Analyse du contexte institutionnel; 2. Renforcement des capacités, IEC; 3. Evolution du contexte économique et de la pauvreté dans la zone sahélienne; 4. La zone du Delta et la complémentarité des actions FEM et FODESA à Mopti; 5. Appui au développement local: Exécution et gestion des micro-projets; 6. Coûts et plan de financement.

¹ Rapport 03/2003 IFAD-MLI du 16 janvier 2003, Division du Centre d'Investissement-FAO

² Mission appui phase II FODESA: 3-21 mars: S.Gavotti, FAO – Coordinateur de l'équipe; Mme C. Bangui, FAO-Socioeconomiste; A. Marini, FAO-economist; C. Bazihizina, développement rural, consultant-FAO; A. Belfouzi, Génie rural, consultant-FAO; A. Onibon, Institution, consultant-FIDA.

³ L'ANDES était représentée par son Président M. J. Coulibaly; l'Agence Nationale de Coordination et de Gestion (ANCG) du FODESA par son Coordinateur M. F. Diarra; M. M. Nadio, Coordinateur des Projets FIDA au MAEP, l'Association Régionale (AR) de Koulikouro représentée par son Président M. Diarra, et l'AR de Ségou représentée par son Président M. S Coulibaly.

⁴ Mission formulation FEM-Mopti: 10-21 mars: Mme Micheline Detraux, FAO-Agronome, chef de mission; Mme M. Trudel, Spécialiste en communication, consultante-FIDA; Marie Linnapuomi, FAO-Environnement; A. Diarra, agropastoralist, consultant-FAO. Mme B. Cooney, spécialiste FEM-FAO et Mme Jenny Muller, représentante du FIDA, ont accompagné l'ensemble de la mission du 12 au 20 mars.

⁵ 1. Recommandations mission d'évaluation, 2. Résumé de l'Atelier de Réflexion-Mopti, 3. Aide mémoire mission d'appui, 4. Programme FODESA-Phase II (Propositions d'amélioration de la mise en oeuvre des activités- MAEP), 5. Cadre logique.

1.11 L'ensemble du rapport sera disponible aussi en CD ce qui permettra aussi l'accès à d'autres documents, dont entre autres: les présentations (power point) relatives à l'évaluation de la phase I et la mise en oeuvre de la phase II, les autres présentations utilisées au cours des ateliers, le rapport complet d'évaluation, le document de projet FEM.

2. EVOLUTION DU CONTEXTE

A. Économie et pauvreté

Généralités

2.1 Pays sahélien enclavé de 1,24 millions de km², le Mali est divisé en trois grandes zones agro-écologiques largement déterminées par le régime des pluies: plus de 60% du territoire est désertique, la zone sahélienne (400 à 800 mm de pluie/an) couvre 20% du territoire tandis que les 20% restants constituent la zone soudanoguinéenne (1200 mm pluie par an). Les ressources en eau les plus importantes sont le fleuve Sénégal et le fleuve Niger et leurs affluents. Ce dernier traverse le Mali d'ouest en est et se répand dans un delta intérieur puis dans les régions des lacs au nord de Mopti.

2.2 La population totale malienne s'élève à 10,6 millions d'habitants (1999). Avec un taux d'accroissement démographique naturel de 3% par an, le Mali se caractérise par une grande vigueur de sa population s'expliquant essentiellement par la précocité de la nuptialité et de la fécondité. La population malienne est jeune (46% de la population a moins de 15 ans), majoritairement rurale (73.2%) mais la population urbaine prend de plus en plus d'importance du fait d'une forte migration rurale vers les villes.

Le contexte macroéconomique

2.3 Depuis plus de 10 ans, le Mali s'est engagé dans un processus de réformes économiques dont les principaux aspects sont la libéralisation de l'économie et des échanges, la privatisation des grandes entreprises publiques, l'intégration de son économie dans les ensembles sous-régionaux comme l'UEMOA et la CEDEAO. Depuis le 1er janvier 2000, le Mali a ainsi simplifié son dispositif de droits d'entrée avec l'application du Tarif Extérieur Commun (TEC) et, sur le plan intérieur, a introduit la Taxe à la Valeur Ajoutée au taux de 18%. Sur le plan politique, les réformes ont concerné le renforcement du processus démocratique avec l'organisation d'élections nationales et locales, la recherche d'une meilleure gouvernance et la poursuite de la décentralisation avec l'émergence des collectivités territoriales décentralisées aux niveaux régions, cercles et communes (Annexe 3).

2.4 L'économie malienne reste dominée par le secteur primaire et tertiaire qui représentent respectivement 40 et 42% du PIB alors que le secteur secondaire n'y contribue que pour 18%. Le secteur privé moderne connaît un certain dynamisme suite aux réformes économiques mais il reste à un état embryonnaire et sa contribution au PIB est encore faible. En termes d'emplois, ce sous secteur ne représente qu'environ 0,5% de la population active employée

(le secteur rural représente 76% et le secteur informel 23%). Le secteur privé offre peu d'opportunités d'emploi et souffre de l'insuffisance d'infrastructures.

2.5 Les réformes macro-économiques et politiques engagées depuis plus de 10 ans ont permis au Mali d'améliorer son indice de développement humain qui est passé de 0,251 en 1994 à 0,378 en 1999. Toutefois, le Mali se situe toujours dans la catégorie de pays à faible IDH (inférieur à 0,5) et cette relance demeure fragile en raison des facteurs naturels (forte dépendance aux régimes des pluies), de la faiblesse des ressources financières, techniques et du capital humain, des coûts élevés des facteurs de production et de l'énergie dus à sa situation d'enclavement et à la faiblesse de son réseau routier. Depuis les années 2000, on constate ainsi un ralentissement des performances économiques en raison des chocs intérieurs et extérieurs qui ont frappé l'économie dont une grave crise du coton qui a entraîné une chute de 50% de la production amenant le gouvernement malien à réformer ce secteur.

La situation globale de la pauvreté

2.6 Les performances macroéconomiques n'ont pas permis d'enrayer le phénomène de la pauvreté qui n'a cessé de s'aggraver depuis 10 ans. La pauvreté touche ainsi près des deux-tiers (63,8%) de la population malienne soit 6,7 millions de personnes dont près d'un tiers (21%) vit dans l'extrême pauvreté. La situation se caractérise par des disparités spatiales et sexo-spécifiques. La pauvreté touche ainsi plus le milieu rural que le milieu urbain (76% contre 30%), plus les régions septentrionales que les parties méridionales, plus les femmes que les hommes.

Evolution de l'incidence de la pauvreté en %

1989	1994	1996	1998	1999
41	68,8	71,6	69	64,2

Source ODHD.

2.7 Le Mali manque d'infrastructures essentielles de base dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable. Le pays est ainsi confronté à un déséquilibre entre la dynamique de sa population et le développement des infrastructures sociales. Les niveaux de morbidité et de mortalité sont très élevés (le taux de mortalité infantile est de 111 pour 1.000 et le taux de mortalité maternelle de 577 pour 100.000 naissances vivantes) en raison d'un faible taux de couverture sanitaire (59%), d'un personnel socio-sanitaire qualifié insuffisant, d'un faible accès à l'eau potable (49%) et de la précarité des conditions d'hygiène et d'assainissement (seulement 8% des ménages ont accès à des infrastructures adéquates d'évacuation des excréta). Le taux d'analphabétisme demeure très élevé (71%) avec de grandes disparités entre les genres (52% pour les hommes et 88% pour les femmes).

2.8 Les femmes sont davantage touchées par la pauvreté que les hommes parce qu'elles sont confrontées à de nombreuses discriminations économiques, sociales et juridiques qui entravent le développement de leurs capacités. Elles sont moins bien formées (taux d'analphabétisme plus élevé, taux de scolarisation plus faible chez les filles), accèdent difficilement au foncier, aux ressources productives (équipement agricole, crédit) et à l'information.

La pauvreté dans les zones rurales du FODESA

2.9 Les zones rurales du FODESA n'échappent pas aux phénomènes de dégradation des ressources naturelles qui se manifestent par une perte de la fertilité des terres de culture, une forte pression sur les ressources forestières consécutives aux défrichements agricoles et aux prélèvements en bois pour l'énergie domestique, un surpâturage, une perte des terres de culture due à l'érosion hydrique et éolienne. Cette situation est le résultat d'un ensemble de facteurs complexes dont les principaux sont d'ordre climatique (sécheresse, diminution et irrégularité de la pluviométrie) et anthropique (forte pression démographique, systèmes de production extensifs, défrichements abusifs, feux de brousse). La conjonction de la pression démographique et animale sur des espaces qui se rétrécissent conduit, en de nombreux endroits, à une rupture de l'équilibre entre l'utilisation et la conservation des ressources naturelles.

2.10 Les villages les plus pauvres dans les zones d'intervention du FODESA phase 1, sont ceux qui n'ont pas la possibilité de pratiquer la riziculture irriguée, qui sont enclavés et qui ont des difficultés à se mobiliser pour accéder aux ressources des projets / programmes de développement.

2.11 L'étude socio-économique de base a fourni des informations intéressantes sur les stratifications sociales dans les villages et les problèmes de vulnérabilité. Les petits exploitants pauvres cultivent sur des superficies deux fois plus petites que les exploitants riches (1 à 1,25 ha pour les pauvres contre 2ha pour les riches), sont mal équipés, utilisent peu d'intrants et capitalisent peu dans le bétail. Ils sont en situation d'insécurité alimentaire chronique et développent de nombreuses stratégies pour y faire face: location des équipements agricoles, crédits céréales à rembourser contre des journées de travail, vente de la force de travail pendant la saison agricole, exode.

2.12 Dans les villages, trois grands groupes sociaux se trouvent dans une situation de vulnérabilité:

- Les étrangers, des familles de castes ou de Peulh nouvellement installés qui sont généralement groupés dans un quartier et sont marginalisés des décisions collectives;
- les femmes: elles prennent difficilement la parole dans des assemblées villageoises et devant des hommes en raison des pesanteurs socio-culturelles; elles accèdent difficilement à la terre, sont peu équipées pour les activités rurales mais aussi pour les activités de transformation, manquent de ressources pour développer des activités génératrices de revenus, accèdent peu aux formations et à l'information; les femmes arrivent à se dynamiser lorsqu'elles se regroupent; leurs stratégies d'accumulation passent par le développement des cultures maraîchères et du petit élevage et les activités de transformation (pâte d'arachide, huile de karité et d'arachide);
- les jeunes: sont également confrontés à des pesanteurs sociales qui les rendent dépendants des aînés; leur stratégie pour se sortir de leur situation est de se grouper ou de partir en exode dans les zones urbaines; selon le schéma directeur

du développement rural environ deux jeunes sur trois de 15-24 ans dans le secteur rural ne sont occupés que 6 mois de l'année et partent en moyenne durant 4 mois.

2.13 La pauvreté ne doit pas seulement être considérée comme un manque en terme de consommation et de revenus. Il existe une dimension sociale de la pauvreté qui se manifeste par la capacité de pouvoir faire face et d'agir sur les événements, de pouvoir être ce qu'on souhaite, de pouvoir décider. L'isolement physique et social, l'absence de pouvoir, l'incapacité à influencer les décisions sont autant d'éléments qualitatifs qu'il faudrait prendre en compte dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Analyse spatiale de la pauvreté selon les trois zones d'intervention du FODESA

La région de Koulikoro avec une incidence de 59,5% est la région qui enregistre la proportion de pauvres la plus faible après Bamako, la population très pauvre représente environ le tiers. Moins du tiers des localités de Koulikoro est doté d'une école primaire et moins de la moitié en centres d'alphabétisation. Il en résulte un faible niveau d'éducation de la population. Un adulte sur 10 seulement est alphabétisé et moins de deux enfants sur cinq (36,7%) sont scolarisés. L'état de santé de la population de Koulikoro est moins critique comparé aux autres régions excepté le district de Bamako. Les contraintes de la région sont: la faiblesse des infrastructures de base (école, centre de santé, route), l'insuffisance des aménagements hydroagricoles, la difficulté d'accès au crédit, l'ensablement du fleuve Niger, la faiblesse du système bancaire, le problème de scolarisation des filles, le problème d'emploi, l'absence de politique de logement. Par contre le potentiel hydroagricole, l'existence de quelques industries (Huicoma, Grand moulin), les structures d'encadrement (CMDT, OHVN, OPIB), les sites touristiques, le marché à bétail de Kati constituent des atouts notoires de Koulikoro. Des efforts doivent être menés dans le cadre de la navigation fluviale, la construction de ponts, la couverture sanitaire, etc.

La région de Ségou présente une incidence de la pauvreté de 68,2%, soit plus des 2/3 de la population. Parmi cette population démunie, près de 40% vivent dans le dénuement total. Les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont encore faibles. L'état de santé de la population reste parmi les plus mauvais du pays au regard des indicateurs retenus. La mortalité infantile y est très élevée. Les taux de chômage et de sous-emploi avoisinent les moyennes nationales. La région reste butée à l'insuffisance des infrastructures de bases (école, centre de santé, télécommunication, transport,...), aux difficultés d'accès au crédit bancaire et à la terre, à l'inorganisation des producteurs, à la fréquence de maladies (MST – SIDA). Les potentialités de cette région sont énormes: ressources en eau et en terres, aménagements hydro-agricoles, unités industrielles. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devront mettre l'accent sur la valorisation de la filière riz, l'intensification des cultures maraîchères (échalote, piment, tomate, pastèque), la promotion de la commercialisation et de la transformation des produits locaux (dah, karité, jujube, calebasse, néré, tamarin, coton, bétail), l'octroi au crédit.

La région de Mopti a l'une des incidences de la pauvreté la plus élevée avec plus de trois quarts de sa population vivant dans des localités situées en dessous du seuil de pauvreté. Les pauvres et les très pauvres y sont représentés dans des proportions presque identiques. D'une manière générale, la région de Mopti présente les indicateurs sociaux les plus bas. Le taux de scolarisation est très inférieur à la moyenne nationale. Il en est de même pour le taux d'alphabétisation. on y dénombre en moyenne 8 localités pour une école primaire. En outre, 19,4% seulement des localités ont un centre d'alphabétisation. En ce qui concerne l'état de santé la région de Mopti enregistre les taux de mortalité aux jeunes âges les plus élevés. La mortalité infanto-juvénile est 1,3 fois supérieure à la moyenne nationale. Bien que le taux de chômage soit le plus faible, on relève que le sous-emploi touche plus d'un tiers (34,1%) des activités occupées. La proportion de la population située à moins de 15 minutes d'une source d'eau est une des plus faible du pays. En outre, près de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable. Le nombre de forages localisés à Mopti s'élève à 730 pour 2064 localités.

Source: CSLP

B. La décentralisation au Mali

Le cadre juridique et institutionnel

2.14 Les événements de 1991 et l'avènement de la démocratie en 1992 constituent les bases de nombreuses réformes au Mali dont celle de la décentralisation. La 3^{ème} République a créé une structure *ad hoc*, la Mission de Décentralisation (MDD) d'abord rattachée au ministère chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), puis à la Primature et, enfin sous le nouveau nom de MDRI (Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles) à la Présidence et ce, dans le but de faire de ce processus une option politique forte dans ce pays géographiquement vaste et enclavé.

2.15 Le multipartisme politique existant depuis 1992 (élections présidentielle et législative) a conduit en 1999 aux premières élections communales. Décentralisation et démocratie sont ainsi liées et constituent des changements fondamentaux au sein des villages groupés désormais en communes rurales. En 2000, a été créé le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL) chargé de mettre en œuvre la politique de la décentralisation.

2.16 A partir de 1993, le Mali s'est doté d'un cadre juridique pour la décentralisation de la gestion administrative et du développement. La loi 93-008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales prévoit le transfert de l'exécutif (avec légitimation par le scrutin populaire), des compétences et des ressources aux trois échelons des collectivités décentralisées : la région, le cercle et la commune. Elle fixe les conditions de la libre administration de ces collectivités.

2.17 Le niveau administratif le plus bas est la commune. Aux termes de la loi 95-034, le conseil communal règle par ses délibérations les affaires de la commune, notamment celles relatives aux programmes de développement économique, social et culturel (programme de développement communal). Ainsi, il délibère entre autres, sur :

- Les budgets et les comptes communaux
- La protection de l'environnement
- Les plans d'occupation et les opérations d'aménagement de l'espace communal
- La gestion domaniale et foncière et l'acquisition du patrimoine
- La politique de création et de gestion d'équipements collectifs, notamment dans les domaines de l'enseignement préscolaire et l'alphabétisation, le premier cycle de l'enseignement fondamental, les dispensaires, les maternités, l'hygiène publique, l'assainissement et les centres de santé communautaire, les infrastructures routières et de communication classées dans le domaine communal, le transport public et les plans de circulation, l'hydraulique rurale ou urbaine, les foires et les marchés, le sport, les arts et la culture
- L'organisation des activités rurales et des productions agro-sylvo-pastorales
- L'organisation des activités artisanales et touristiques
- La création et le mode de gestion des services et organismes communaux et l'organisation des interventions dans le domaine économique
- Les marchés des travaux et des fournitures, les baux et autres conventions.

Les mécanismes opérationnels

2.18 L'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) a été créée comme mécanisme opérationnel d'accompagnement de la mise en œuvre de la décentralisation. La loi 0042 du 7 juillet 2000 portant création de l'ANICT lui confère le statut d'établissement public à caractère administratif doté de personnalité morale. L'ANICT a pour mission de gérer les subventions affectées à la réalisation des investissements locaux entrepris sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, et de garantir certains prêts contractés par elles. Ses objectifs ont été fixés comme suit :

- Assurer une répartition équitable des financements nationaux et extérieurs qui lui sont confiés et qui sont destinés à l'investissement des collectivités territoriales, sous leur maîtrise d'ouvrage, conformément aux orientations sectorielles et d'aménagement du territoire définies par le Gouvernement
- Gérer les droits de tirage des collectivités bénéficiaires, conformément aux critères de répartition définis par l'Etat
- Appuyer les collectivités territoriales pour le renforcement de leurs capacités de maîtrise d'ouvrage et de financement des équipements de structure nécessaires à leur fonctionnement et des équipements de services attendus par les populations
- Contrôler l'utilisation des subventions versées par l'Agence aux collectivités territoriales.

2.19 Sur le plan opérationnel, l'ANICT fonctionne comme un dispositif financier, complété par un dispositif technique ayant pour objet d'apporter aux collectivités territoriales un appui dans l'établissement et la mise en œuvre de leur programme de développement, ainsi que dans la réalisation des équipements prioritaires. Ce dispositif d'appui technique est constitué d'unités locales : les Centres de Conseils Communaux (CCC). Les CCC apportent un soutien aux communes dans :

- L'identification des investissements devant constituer leur programme de développement économique, social et culturel
- L'établissement de ce programme
- La réalisation de dossiers de faisabilité des investissements pour lesquels les collectivités territoriales souhaitent obtenir le financement de l'ANICT
- La maîtrise d'ouvrage et la réalisation de ces investissements
- Le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux.

2.20 L'ANICT a pour vocation de gérer les financements extérieurs destinés à contribuer à l'investissement local sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. En outre le mécanisme est effectivement opérationnel dans tous les cercles d'intervention du FODESA.

C. Autres acteurs-promoteurs du développement local

Les chambres d'agriculture et le PASAOP

2.21 Le réseau des Chambres d'Agriculture au Mali est organisé à partir des échelons du village et fraction, jusqu'au niveau national, avec des organes élus aux niveaux régional (l'assemblée consulaire régionale dotée d'un bureau) et national (assemblée consulaire nationale

ou assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali – APCAM – dotée aussi d'un bureau). Dans les conditions actuelles, il constitue la structure la plus représentative de la profession agricole.

2.22 Le rôle principal du réseau est double : (i) d'abord une fonction de représentation ; à ce titre, les Chambres d'Agriculture doivent faire connaître aux pouvoirs publics et à tout autre partenaire de la profession les problèmes et souhaits des ruraux, afin de contribuer à la définition des politiques et programmes de développement rural plus adaptés aux réalités du monde rural et mieux appropriés par celui-ci ; (ii) ensuite le réseau a pour vocation d'apporter aux agriculteurs et à leurs organisations professionnelles les appuis et capacités nécessaires pour assurer leur propre développement ; à ce titre, le réseau intervient dans le domaine de l'appui-conseil pour une professionnalisation et structuration du secteur agricole.

2.23 **Le programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes (PASAOP)** est un programme financé par la Banque Mondiale pour appuyer le secteur agricole. Une des composantes du programme prévoit de travailler avec les chambres d'agriculture pour les aider à jouer leur rôle de représentation des organisations socio-professionnelles, d'élaboration et de mise en oeuvre des politiques de développement rural en collaboration avec l'Etat et les communes. Il est également prévu de mettre à disposition un fonds pour renforcer les capacités des organisations paysannes.

L'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA)

2.24 L'APROFA a été créée par l'APCAM en 1995, avec le statut juridique d'un service public spécialisé du réseau des chambres d'agriculture, ayant pour mandats spécifiques : (i) d'appuyer la structuration des filières agricoles ; (ii) de collecter et diffuser des informations techniques et commerciales ; (iii) de fournir des appuis de recherche et développement. L'APROFA exécute deux projets : le projet d'appui à la valorisation des produits agricoles, et le projet de promotion de l'irrigation privée.

Le projet de Développement Rural Communautaire

2.25 **Le PDRC** (environ 60 millions de dollars, 6 à 7 ans) va s'implanter dans les mêmes régions que le FODESA à savoir Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou et Sikasso soit 200 communes localisées dans 20 cercles. Son objectif global est de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural. Intégré dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, il viendra en support à la politique et aux programmes de décentralisation en assistant les communautés rurales et leurs élus pour (i) développer leurs capacités techniques et de gestion pour concevoir, planifier, mettre en oeuvre et gérer leurs programmes de développement locaux, ainsi que des services d'appui public et privé locaux et ce, dans un cadre décentralisé et participatif; et (ii) préparer et mettre en oeuvre des plans de développement durable qui viseront à la fois des investissements publics à caractère social, économique et environnemental et des investissements privés de services ou de production gérés par des organisations paysannes ou des individus. A ces deux composantes principales, s'ajouteront des activités de suivi de la pauvreté et de l'environnement au niveau national et de suivi/évaluation du projet.

D. L'extension géographique vers la région de Mopti : spécificité du Delta Intérieur du Niger

2.26 Renforcé par le partenariat et co-financement du Fond Mondial pour l'Environnement (FEM), FODESA peut désormais étendre ses interventions à la région de Mopti. Située dans la bande sahélienne (pluviométrie entre 150 et 500 mm/an) entre les 14ème et 16ème parallèle Nord, la région de Mopti, couvre une superficie de 79 107 km² soit 6,3% du territoire national. Le découpage administratif comporte huit cercles (Bandiagara, Bankass, Djenné, Douentza, Koro, Mopti, Tenenkou et Youwarou), 108 communes dont 103 rurales et 5 urbaines (Bandiagara, Djenné, Douentza, Mopti, Tenenkou), 2108 villages et 3 fractions nomades. La population en 1998 était estimée à 1 475 000 habitants (15% de la population du Mali) avec un taux d'accroissement de 1,3% contre 2,2% pour l'ensemble du pays. Plus d'un tiers (33%) de la population serait constitué de jeunes de moins de 14 ans. Les principaux groupes ethniques sont:

- i) les Peulhs: éleveurs agriculteurs, commerçants installés dans toute la région;
- ii) les Bozos et Somons: pêcheurs/agriculteurs et commerçants que l'on rencontre surtout à Mopti, Djenné, Tenenkou, et Youwarou;
- iii) les Dogons qui pratiquent agriculture, élevage et commerce dans les plateaux à l'est du DIN;
- iv) les autres groupes sont les Markas ou Soninkés, les Bambaras, les Sonrhai, les Maures, les Mossis, les Bellahs et les Tamaschecks.

2.27 D'une superficie totale d'environ 35.000 km², le **Delta intérieur du Niger** – comprenant les zones delta vif et du delta mort et les zones lacustres - est la plus vaste zone continentale humide d'Afrique de l'Ouest. C'est une immense plaine d'inondation d'orientation sud-ouest / nord—est, traversée par le Fleuve Niger et son affluent le Bani qui se ramifient sur une longueur de 400 kms et une largeur moyenne de 90 kms. Le paysage marécageux est marqué par les crues du Niger. Les terres sont ainsi alternativement recouvertes et découvertes d'une lame d'eau constituant des espaces tantôt terrestres, tantôt aquatiques. Cette présence alternée de l'eau est caractéristique de cette région du Delta central qui renferme plusieurs biotopes aquatiques: mares temporaires ou pérennes et lacs dans les dépressions, prairies (bourgoutières) et forêts inondées dans sur les parties légèrement plus élevées. Les parties exondées sont recouvertes de forêts sèches de plus en plus défrichées pour être mises en culture.

Présentation succincte du Delta intérieur du Niger

Géographie

Plaine d'inondation d'environ 35.000 km²

4 Cercles: Mopti, Youwarou, Tenenkou et Djenné, 103 communes rurales, 2036 villages

Principaux centres urbains: Mopti et Djenné

Population

620.000 habitants soit environ 42% de la population de la région de Mopti et 6% de la population malienne (90% ruraux);

Fortes variations saisonnières des populations (en période de décrue la population augmente de près de 30%) et animales; Proportion élevée de non résidents venant exploiter les ressources du Delta (éleveurs nomades Tamashek en période de décrue, pêcheurs saisonniers en période de crue, populations venant vendre leur force de travail).

Mosaïque de sociétés, de visions des espaces et de gestion des ressources naturelles: Peuls sédentarisés (peuple pastoral s'adonnant de plus en plus à l'agriculture), Tamashek et Maures (pasteurs transhumants venant du nord), agro-pasteurs (Rimaibé, Bambara, Sonrai, Soninké), agro pêcheurs (Bozos et Somono), pêcheurs transhumants.

Economie

Faible développement des infrastructures routières: Une route goudronnée (Ségou - Mopti –Douentza) et deux principales piste rurales (Niono – Niafunké – Tombouctou et Goudam – Diré); **Faible développement des infrastructures sociales:** accès à l'eau potable, taux de couverture sanitaire.

30% du cheptel national dont 40% de bovins (1.750.000 têtes dont 1.000.000 de bovins; près d'un quart du bétail appartient à des « étrangers » au Delta); **70.000 tonnes de poissons par an.**

Une zone rurale intégrée dans des espaces économiques régionaux et sous-régionaux: approvisionnement en mil des régions de Tombouctou et de Gao; approvisionnement en riz et en poisson séché/fumé des zones urbaines; vente du bétail sur pied dans les pays côtiers (Cote d'Ivoire, Bénin).

1^{ère} zone touristique du pays qui tire un secteur de l'artisanat

Patrimoine mondial

- Un des derniers sanctuaires humides du Sahel; lieu de reproduction d'oiseaux migrateurs
- Trois sites Ramsar d'une superficie de 1600 km² (Horo, Séri, Walado-Débo)
- Djenné classé patrimoine culturel mondial par l'UNESCO

2.28 Le paysage du delta est actuellement en pleine transformation en raison d'une lente évolution – avec néanmoins un phénomène d'accélération depuis ces 50 dernières années - vers une régression des formations végétales et des biotopes aquatiques entraînant une diminution inquiétante de la biodiversité animale (en particulier pour les oiseaux migrateurs) et végétale (cette région dispose d'un capital variétal unique en mils, sorgho et riz flottants). Les raisons sont à la fois climatiques mais de plus en plus anthropiques et socio-économiques:

- pression de l'homme et du bétail sur les ressources
- aggravation de la pauvreté dans un contexte d'ouverture des marchés et faiblesses des systèmes locaux de réglementation.

2.29 Alors qu'au siècle dernier l'agriculture était pratiquée de façon marginale pour assurer la subsistance des pasteurs Peul et des pêcheurs, elle est devenue aujourd'hui la principale activité pour près de la moitié de la population du Delta (45%). L'évolution majeure constatée dans le delta depuis plus d'un siècle est donc le développement de l'agriculture (systèmes céréaliers mil/sorgho sur les terres exondées, système de décrue et riziculture dans les bas-fonds) à coté du système pastoral Peul et la disparition du système d'autosubsistance de pêche au profit d'une pêche « prédatrice » visant à satisfaire l'approvisionnement des marchés urbains en poissons fumés et séchés. L'ensemble des systèmes agraires évoluent vers une combinaison des

activités agricoles, pastorales et piscicoles qui aujourd'hui n'est pas encore stabilisée, les activités ayant tendance à être plus concurrentielles qu'articulées et complémentaires.

2.30 Cette pluralité dans les visions et les stratégies dans un contexte global de raréfaction des ressources crée des situations de concurrence sur les espaces et le contrôle des ressources, en particulier autour des biotopes aquatiques (mares et bourgoutières). Les nombreux conflits inter et intracommunautaires constatés dans la région traduisent une érosion des modes de gestion et de réglementation de l'environnement et la nécessité de trouver de nouvelles alternatives en concertation avec les populations et leurs institutions. L'annexe 4 illustre quelques cas typique d'évolution des comportements parmi les différents utilisateurs des ressources naturelles:

- Forte concurrence/combinaison agriculture /élevage / pêche
- Transformations dans les modes de conduite du troupeau
- Transformation dans les méthodes de pêche
- Transformations économiques, sociales et politiques.

2.31 Le delta est confronté à une double problématique environnementale. D'une part, c'est une région humide dépendante du niveau des crues du fleuve et de ses bras qui organise les principales zones aquatiques: les mares pérennes ou temporaires et les lacs, les bourgoutières et les forêts inondées. Ces zones forestières humides constituent des zones refuge pour de nombreux oiseaux qui viennent s'y reproduire (358 espèces d'oiseaux dont 108 sont des migrateurs internationaux) et sont donc essentielles pour leur protection. Le delta c'est aussi une région intégrée dans une zone climatique sahélienne aride donc très sensible au régime des pluies qui, depuis 30 ans, diminue et devient très irrégulier. Ainsi, de par sa situation de poche humide dans un contexte sahélien plus global de régression des formations végétales et d'aridification du climat, elle constitue, de fait, une zone d'attraction pour les hommes et leur bétail, mais aussi un sanctuaire pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et de poissons qui profitent de ces espaces humides pour se reproduire.

2.32 Cette situation de crise environnementale entraîne la multiplication des conflits intra et intercommunautaires significatifs d'une profonde désorganisation des modes de contrôle et de gestion avec comme conséquence un appauvrissement de la biodiversité (disparition des variétés de riz flottant), de nombreuses destructions irrémédiables, en particulier sur la faune sauvage (diminution des ressources piscicoles par leur surexploitation, destruction des zones de reproduction des oiseaux migrateurs d'origine paléartique et afro-tropicale).

2.33 Les actions de gestion de l'environnement et de conservation de la biodiversité ne peuvent se placer que dans ce contexte de rupture d'équilibre. L'augmentation des populations dans le Delta et les transformations dans les modes d'exploitation du milieu pour faire face aux évolutions climatiques, socio-économiques et politiques ont fragilisé les systèmes de gestion des ressources naturelles. Les stratégies de survie à court prévalent sur les stratégies à long terme de gestion concertée.

3. AJUSTEMENTS ET STRATEGIE POUR LA PHASE II

Nature des ajustements

3.1 La mission d'appui aux organes du FODESA a permis de vérifier un large consensus autour des principales conclusions de la mission d'évaluation¹; celles-ci ont été passées en revue lors de réunions avec l'ANDES, les associations régionales de Koulikouro et de Ségou et le personnel des agences. Le démarrage des activités dans la région de Mopti et la complémentarité des financements FIDA et FEM dans le delta intérieur du Niger ont été débattus pendant l'atelier de réflexion qui a eu lieu à Mopti le 17-18 mars 2003². Les ajustements à prévoir dans la mise en oeuvre de la phase II du FODESA ont été présentés lors de la réunion de restitution qui a eu lieu à Bamako le 20 mars³. Par la suite, la mission a aussi pris connaissance du document issu du Secretariat Général du MAEP⁴ portant sur les propositions d'amélioration pour la Phase II.

3.2 Tel que prévu dans le cadre du mécanisme flexible de financement, la phase II du FODESA comportera des ajustements dont les principaux sont les suivants:

- i) Extension géographique sur l'ensemble de la zone sahélienne;
- ii) Elargissement du domaine d'intervention: du village au développement local;
- iii) Plus grande sensibilité à la pauvreté;
- iv) Une nouvelle composante Renforcement des Capacités, Information et communication;
- v) Une approche gestion des ressources naturelles à Mopti;
- vi) Des ajustements institutionnels .

Extension Géographique

3.3 Durant la première phase, le programme a couvert trois cercles dans la région de Ségou (Ségou, Macina et Niono) et trois cercles de la région de Koulikouro (Banamba, Kolokani et Nara) tous situés dans la bande sahélienne (niveau de précipitation compris entre 300-550 mm/an). Pendant la 2ème phase, le FODESA étendra son intervention à deux nouvelles zones (Carte 1).

- **Mopti:** à partir du 2ème semestre 2003, les organes de gestion du FODESA seront mis en place dans la région de Mopti pour un démarrage des réalisations en 2004 avec le financement du FEM dans le Delta Intérieur du Niger; la couverture de la région se fera progressivement en commençant en 2004 sur deux cercles prioritaires (Tenenkou et Youwarou) ; l'extension sur les deux autres cercles du Delta (Mopti et Djenné) dépendra des capacités opérationnelles et des ressources financières disponibles de l'association régionale.

¹ Appendice 1. Synthèse des recommandations de la mission d'évaluation

² Appendice 2. Rapport Atelier Mopti 17-18 mars

³ Appendice 3. Aide mémoire

⁴ Appendice 4. PROGRAMME FODESA PHASE II (Propositions d'amélioration de la mise en oeuvre des activités)

- **San:** à partir d'avril 2004, il est prévu que certaines actions entamées dans le cadre du Projet de Diversification des Revenus (PDR) en Zone non Cotonnière à San (cercle de Tominian et quelques communes des cercles de San), localisé dans la bande sahélienne, soient consolidées dans le cadre du FODESA¹. Il s'agit notamment du réseau des caisses mutuelles d'épargne et de crédit; et les actions visant le renforcement et la diversification des filières (aviculture, apiculture, oléagineux, gomme arabique, etc) avec le financement de micro-projets productifs.

Le Programme de Diversification des Revenus en zones non cotonnières Mali-Sud bénéficie des financements du FIDA, de la BOAD et de l'OPEP depuis 1996 pour un montant total de 13.507.600.000 FCFA. La date de clôture du programme FIDA est fixée au 31 mars 2004. Les objectifs spécifiques du programme étaient les suivants : favoriser l'émergence d'organisations paysannes viables et un système financier rural adéquat ; promouvoir la production végétale et animale afin d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer le revenu familial à travers la diversification des sources de revenus ; contribuer au désenclavement de la zone, à la satisfaction des besoins en eau potable des populations et à l'amélioration de leur santé.

Les principales réalisations du programme sont : la création de 250 sociétés villageoises de développement (SVD), la construction/équipement de salles d'alphabétisation (300), la construction de boutiques (172) et de magasins villageois (172), la construction/équipement de centres de santé communautaires (21), la mise en place de caisses mutuelles d'épargne/crédit (39), la construction de 208 km de pistes et d'un bac, la construction/réhabilitation de 55 forages, le financement d'activités d'intérêt communautaire (périmètres maraîchers et riziocoles) et l'introduction d'acacia senegal sur 220 ha.

3.4 Le démarrage des actions dans la région de **Kayes** est conditionné par l'identification d'un financement additionnel; la mission a été informée que des pourparlers sont en cours avec le PNUD dans le cadre d'une action environnementale autour du Parc National de la Boucle de Baoulé qui concernerait des communes du cercle de Kita qui sont limitrophes à la région de Koulikouro.

Elargissement du domaine d'intervention: du village au développement local

3.5 Jusqu'ici FODESA n'a abordé les problèmes des populations que sous l'angle villageois n'arrivant pas à toucher les thèmes liés à l'environnement, au développement de la production agricole et des marchés, à l'amélioration de la gouvernance locale. Les investissements concernent essentiellement des infrastructures villageoises. Pour avoir un impact plus important sur l'amélioration des conditions de vie des populations il est jugé opportun d'intégrer de nouvelles perspectives en élargissant le domaine d'intervention à tout espace local susceptible de porter une dynamique de développement (village, intervillage, commune, cercle, région).

3.6 En phase II FODESA permettrait de soutenir le développement local à trois niveaux :

- au niveau des villages, financer des infrastructures collectives et étendre les réseaux mutualistes d'épargne et de crédit ;
- au niveau intervillageois, soutenir les réseaux dynamiques d'organisation paysanne afin d'augmenter la production et les revenus des exploitants agricoles par le soutien aux filières agricoles ;

¹ Il existe dans ce sens un accord entre FIDA et Gouvernement Malien.

- Au niveau communal, aider les communes à conduire la gestion locale du développement (planification des priorités villageoises, exécution des plans de développement communaux, mobilisation des ressources financières).

Plus grande sensibilité à la pauvreté

3.7 Tous les villages n'ont pas les mêmes opportunités pour se développer et la phase I a montré que les pauvres ont des difficultés à se mobiliser pour payer leurs contributions et accéder aux financements du FODESA. Par ailleurs, il existe dans les villages un certain nombre de groupes sociaux vulnérables confrontés à des discriminations économiques et sociales - en particulier pour accéder à la terre et au pouvoir de décision - qui ne leur permettent pas de développer pleinement leurs capacités. Il s'agit principalement des femmes et des jeunes, des groupes sociaux nouvellement arrivés dans un village ou castés. Durant la première phase, le FODESA a eu un impact très limité sur ces groupes parce qu'il n'a pas développé une méthode permettant de les cibler afin d'identifier des actions adaptées à leurs contraintes.

3.8 Au cours de la deuxième phase, le programme se donnera les moyens de permettre aux villages et groupes sociaux les plus pauvres d'accéder aux ressources et services du projet, autrement dit, soutiendra une politique locale en faveur des pauvres. Pour cela, il s'appuiera sur les mécanismes d'existence durables délivrés par le projet afin de les rendre davantage sensibles à la pauvreté. La stratégie consistera à aider les pauvres à se connecter aux mécanismes existant (communes pour les infrastructures socio-communautaires, caisses pour les services financiers, OP pour les services agricoles) afin de leur permettre de saisir les opportunités qui existent dans le milieu (sociales, économiques et politiques) et de participer à la dynamique locale impulsée par le projet.

3.9 Les associations régionales du FODESA et leurs agences exécutives auront pour rôle de rendre les mécanismes capables de délivrer effectivement aux pauvres. Pour ce faire, elles devront clarifier l'option politique en faveur des pauvres en s'appuyant sur des diagnostics préalables qui devront aider à définir un plan d'action. Elles chercheront ainsi à adapter les procédures d'initiation et d'approbation des projets et à renforcer les organisations des pauvres pour assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs projets.

Une nouvelle composante : Renforcement des capacités, information et communication

3.10 La mission d'appui a pu relever un large consensus des organes de gestion et des autres partenaires du FODESA, pour l'affectation, en phase II, de moyens permettant de développer une stratégie d'accompagnement des dynamiques locales en s'appuyant sur le capital social spécifique à chaque région, avec une attention particulière aux communes pour le développement socio-communautaire, aux organisations paysannes et aux micro-entreprises pour le développement socio-économique, aux autorités traditionnelles et utilisateurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles.

3.11 L'appui au développement local passera par le soutien à l'ensemble des institutions existant dans une région qui constitue son capital social. Renforcer le capital social spécifique à chaque région consiste à aider les organisations à jouer pleinement leurs fonctions sociale (gestion des investissements collectifs), économique (développement d'activités génératrices de revenus et gestion de filières) et politique (participation à l'identification de politiques locales du

développement). Il s'agit également de renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations pour qu'ils accèdent aux services sociaux, aux infrastructures de base, aux technologies et aux opportunités économiques (marchés et services financiers).

3.12 Par ailleurs, il est nécessaire au cours de la deuxième phase de corriger le déficit constaté dans la phase précédente en matière d'information et de communication. Très peu de matériels de sensibilisation, d'éducation et de communication ont été utilisés pour faire circuler l'information tant au niveau interne du FODESA qu'aux niveaux externe auprès des différents partenaires, des instances de tutelle, du public en général et des bénéficiaires. La plupart des outils d'information, procès verbaux, manuels de procédures, rapports, etc., sont en français à l'exception du matériel d'alphabetisation destiné aux organisations paysannes.

3.13 L'information, l'éducation et la communication sont étroitement liées au renforcement des capacités à tous les niveaux d'intervention du FODESA et doivent être perçues comme des outils transversaux du FODESA. En tant que Programme exécuté à la demande et avec l'aide de plusieurs partenaires, l'information et la communication revêtent, une importance capitale, d'où la nécessité d'élaborer une véritable stratégie de gestion de l'information et de communication. La stratégie commencera par l'identification des besoins de tous les partenaires, suivie de la définition des moyens correspondant. Ces paramètres une fois connus, des programmes d'actions seront élaborés et exécutés. Les outils, supports, médias et les contenus d'information, de sensibilisation et de communications utilisés qu'ils soient écrits, audio, visuels, etc. feront l'objet d'une réflexion approfondie et d'un travail de concertation avec les acteurs de communication traditionnels et modernes dans le but d'identifier une utilisation répondant à des besoins spécifiques et tenant compte des réalités locales.

Une approche gestion des ressources naturelles à Mopti

3.14 Le FIDA, qui reconnaît des liens forts de causalité entre pauvreté et dégradation de l'environnement, a fait de la protection de l'environnement un axe clé de sa stratégie en matière de lutte contre la pauvreté, plus particulièrement au niveau des zones agro-écologiques marginales menacées et/ou à faible potentiel. Dans la région de Mopti, le financement du FEM offre ainsi au FODESA l'opportunité de se pencher sur une cause plus structurelle de la pauvreté, celle de la dégradation/régénération de l'environnement.

3.15 La complémentarité entre financements FIDA et FEM à Mopti a été l'objet d'un atelier de réflexion (Mopti le 17 et 18 mars) qui a réuni plus d'une cinquantaine de participants représentant entre autres les différents acteurs de la région de Mopti¹. L'atelier a choisi de prendre en compte les résultats des études préparatoires ainsi que les commentaires des différents acteurs impliqués dans le processus de préparation des activités FEM, en particulier celles menées par le comité de pilotage, et les acquis de la 1ère phase du FODESA, comme base de discussion et de réflexion. L'atelier a permis aussi aux participants de mieux comprendre les principes et le fonctionnement du FODESA, notamment son montage institutionnel qui favorise une forte appropriation par les bénéficiaires, sa flexibilité qui permet le financement d'un grand nombre d'initiatives à caractère socio-communautaire et productif, et son objectif qui vise une stratégie de réduction de la pauvreté. Il a été ainsi possible d'apprécier la complémentarité des deux actions et

¹ Appendice 2. Rapport de l'Atelier

de réfléchir aux mécanismes communs de mise en oeuvre. Les travaux se sont également penchés sur les aspects institutionnels et les besoins de renforcer les capacités et sur les outils d'information, éducation et communication qui représenteront les conditions pour assurer une mise en oeuvre efficiente du programme tant aux niveaux organisationnel, technique que de gestion des ressources naturelles.

3.16 L'objectif global du cofinancement FEM vise la restauration, la conservation et la gestion durable des écosystèmes et leur biodiversité dans le Delta intérieur du Niger et ses zones d'attente. Cet objectif global nécessite l'implication de tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles, une parfaite cohérence entre les actions financées par le FEM et le FIDA, à travers notamment la mise en place de mécanismes clairement définis concernant le financement des activités d'appui socio-économique qui doivent s'adresser en priorité et prendre en compte les efforts consentis par les populations locales en matière de protection et de gestion des ressources naturelles.

3.17 Le FEM apportera un appui à la mise en oeuvre d'un certain nombre de processus clé visant le recherche de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des capacités locales en vue d'assurer un développement durable. Par son intervention, le FEM couvrira les coûts additionnels de ces activités en vue de réaliser les bénéfices environnementaux mondiaux. Les actions au niveau de la région de Mopti devraient en priorité porter sur :

- Allègement de la pauvreté rurale par l'amélioration durable du potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique, principale base des activités économiques, par la diffusion de techniques d'exploitation durable et par le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des acteurs locaux, notamment en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles aux différents niveaux
- Restauration et conservation des écosystèmes fragilisés par les pressions climatiques et anthropiques, à travers l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement et de gestion des sites les plus menacés en vue d'infléchir la tendance à la dégradation des ressources naturelles et à la disparition des habitats naturels pour la faune sauvage tout en développant les conditions socio-économiques des populations locales
- Appui au processus de décentralisation à travers l'appui à la planification par l'intégration de la dimension environnementale et la gestion durable/participative des ressources naturelles dans les plans de développement locaux et au renforcement des cadres de concertation aux niveaux local, régional et national
- Appui à la mise en oeuvre des politiques et stratégies nationales et régionales en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et de la protection des zones humides, plus particulièrement au niveau du delta intérieur et ses zones d'attente en vue de sa protection.

Principaux ajustements institutionnels

3.18 La création du réseau des associations du FODESA répond à une volonté politique conjointe du Gouvernement malien et du FIDA de tester la mise en place d'un mécanisme institutionnel visant à garantir la voix des bénéficiaires dans la mise en oeuvre d'un programme de lutte contre la pauvreté dans la zone sahélienne. Durant la première phase, le dispositif mis en place a généré des conflits entre les niveaux national et régional, entre les bureaux et les agences

exécutives faute de clarté dans la définition des rôles opérationnels et des règles du jeu entre les organes.

3.19 Afin d'éviter les confusions enregistrées au cours de la première phase, il conviendra au cours de la seconde de considérer désormais l'association régionale comme un ensemble constitué par trois organes distincts : (1) l'assemblée générale (AG) ; (2) le Conseil d'Administration (CA) ; (3) l'agence régionale d'exécution (AREG). L'AG constituée par l'ensemble des représentants des différentes organisations de bénéficiaires (organisations paysannes, communes, caisses), élus pour porter leurs voix au sein de l'association, est l'organe suprême de l'association régionale. Elle délègue ses responsabilités au Conseil d'Administration qui s'appuie sur l'agence pour exécuter les programmes d'action.

3.20 Le processus d'ajustement institutionnel vise l'amélioration de la qualité de la gouvernance interne du réseau des associations du FODESA pour améliorer son efficacité et le rendre plus stable et durable. Il s'agira de redéfinir les rôles des différents organes des associations et les règles du jeu entre les acteurs et de procéder à une revue des conventions et du manuel des procédures. Un processus de facilitation sera proposé au démarrage pour réaliser ces ajustements. La facilitation aura à assumer la fonction de modération. Elle devra également être capable d'aider les acteurs concernés à déterminer la racine des problèmes et de leur proposer des alternatives techniquement efficaces et socialement acceptables. L'utilisation de la technique de l'analyse fonctionnelle proposée dans le "Guide pour la contextualisation institutionnelle des projets et programmes de développement" en cours de développement par le FIDA sera d'un grand secours.¹

4. FODESA - II: ZONE D'INTERVENTION, OBJECTIFS ET BENEFICIAIRES

Zone du programme

4.1 La zone d'intervention du FODESA - II comprendra les deux zones de la première phase (Ségou et Koulikoro) auxquelles s'ajouteront deux nouvelles zones d'intervention, à savoir San et Mopti. A San, la zone s'étend sur une superficie de 14.000 km² dans les régions de Ségou (8 communes du cercle de Bla, 6 communes du cercle de Tominian) et de Mopti (1 commune dans le cercle de Djenné). La population est estimée à 520.000 habitant répartis dans 826 villages.

4.2 A Mopti, plusieurs zones prioritaires (chacune couvrant entre 80.000 et 150.000 ha) ont été choisies ; il s'agit de la zone d'attente de Méma Farimaké (cercle de Youwarou), la zone à vocation agro-sylvo-pastorale de Pondori (Cercle de Djenné), la zone comportant d'importantes bourgoutières de Kotia (cercle de Mopti et de Tenenkou) et la zone de doumeraie de Kareri (cercle de Tenenkou). Ces zones prioritaires comptent une population totale d'environ 622.000 habitants.

¹ Ce guide est en cours de développement depuis novembre 2002, et son utilisation au cours de cette mission de formulation constitue un test.

4.3 Le FODESA phase 2 touchera donc une population totale d'environ 2.320.000 habitants soit environ un quart de la population du pays. Le tableau ci-dessous résume l'évolution des zones d'intervention FODESA et des populations concernées¹.

Phase I		Phase II	
Région	Population	Région	Population
Ségou (3 cercles)	715 000 (100 000 ménages)	Ségou (3 cercles) San (ex PDR)	715 000 500 000 (~ 170 000 ménages)
Koulikouro (3 cercles)	510 000 (70 000 ménages)	Koulikouro (3 cercles)	510 000 (70 000 ménages)
		Région (a)	1 700 000 (~240 000 ménages)
		Mopti (4 cercles) Région (b)	620 000 (~80 000 ménages)
Région (a)	1 225 000 (170 000 ménages)	Total (a) + (b)	2 320 000 (~320 000 ménages)

Bénéfices , bénéficiaires et leurs organisations

4.4 La stratégie du programme en 2ème phase sera de renforcer les capacités de la société à s'organiser pour produire les biens et services nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie et des revenus, et favoriser l'accès des pauvres à ces biens et services. Ainsi, c'est à travers les organisations des bénéficiaires que les Associations du FODESA travailleront pour atteindre ceux-ci individuellement.

4.5 Aussi les bénéficiaires et leurs organisations peuvent être représentées comme suit:

- Le citoyen à travers la *commune*.
- Le producteur agricole à travers *les organisations paysannes* (groupements des agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), *leurs faîtières*, *la chambre d'agriculture*, et *les structures de financement décentralisées*
- La nature et les générations futures à travers les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles et les associations à vocation environnementale.

4.6 Les organisations des bénéficiaires sont les organisations paysannes, et autres comités villageois ou inter-villageois ou tout autre type d'organisation à la base qui, au nom d'un ensemble de bénéficiaires, initie et/ou assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet. La commune peut être aussi considérée comme une organisation des bénéficiaires, étant donné le mandat électif et la représentativité du conseil communal.

4.7 Le tableau ci-dessous présente les relations entre bénéfices, bénéficiaires et leurs organisations.

¹ Il faut noter aussi l'importance de la superficie correspondante qui atteint les 60 000 km² (Mopti-Delta 35 000 km², San (ex-PDR) 14 000 km², Ségou (3 cercles), Koulikouro (3 cercles) .

Bénéfices	Bénéficiaires, notamment les pauvres (statut)	Organisations des bénéficiaires
En matière de développement socio-communautaire		
- Biens et services générés par la réalisation d'infrastructures socio-communautaires	- Le citoyen	- La commune
En matière de développement économique et social		
- Accès aux infrastructures productives (ex : micro-projets productifs)	- Le producteur agricole (agriculteur, pêcheur, éleveur)	- Les organisations paysannes et leurs faitières
- Accès aux services financiers décentralisés	- Le citoyen comme opérateur économique - Le producteur agricole	- Les caisses locales de crédit-épargne
- Accès aux opportunités de valorisation des potentialités agricoles et économiques à travers la structuration de filières	- Le producteur agricole	- Les organisations paysannes et leurs faitières - Les chambres d'agriculture
En matière de gestion des ressources naturelles		
- Accès aux ressources productives mises en valeur	- Les producteurs	- Les organisations paysannes - Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles - Les associations à vocation environnementale
- Protection des écosystèmes et des espèces	- La nature (acteur absent) - Les générations futures (acteurs absents)	- Les institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles - Les associations à vocation environnementale

4.8 Le caractère novateur et la valeur ajoutée du dispositif d'intervention du programme, est qu'il offre la possibilité de donner une voix aux bénéficiaires, à travers le réseau des associations régionales et l'association nationale. La deuxième phase cherchera à renforcer la voix des bénéficiaires dans le fonctionnement du programme, ce qui suppose d'améliorer leur représentation au sein des associations et de rendre effectif le rôle des assemblées générales et conseils d'administration chargés de fixer les orientations, et les règles du jeu. L'annexe 1 passe en revue les implications pour l'évolution des associations régionales et de l'ANDES (composition et organes) et fait des propositions pour le renforcement des capacités des différents organes.

Objectifs de la phase II

4.9 L'objectif global de la phase II est de réduire la pauvreté à travers l'amélioration des conditions de vie des populations et une gestion durable des ressources naturelles, l'accroissement des revenus des populations, notamment les plus démunies et le renforcement des capacités des organisations paysannes et acteurs partenaires du programme. Pour atteindre cet objectif global, plusieurs objectifs spécifiques sont proposés :

- Aider les communes et les villages, en particulier les plus pauvres à planifier et mettre en oeuvre les infrastructures communautaires de base ;
- Aider les groupes sociaux vulnérables à accéder aux ressources du projet ;
- Accompagner les réseaux d'organisations paysannes afin d'orienter leurs activités sur des filières porteuses et leur permettre de fournir des services à leurs membres en s'appuyant sur les acteurs institutionnels locaux (services techniques, services financier, recherche, projets

d'appui) et de défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics à travers les Chambres régionales d'agriculture ;

- Promouvoir une gestion plus rationnelle des ressources naturelles du Delta intérieur du Niger et de ses zones d'attente en vue de conserver et /ou restaurer les écosystèmes les plus menacés et augmenter le potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique ;
- Renforcer les processus locaux d'appropriation par les communautés et leurs institutions (organisations socio-professionnelles, communes, micro-entreprises locales) pour leur permettre d'avoir une plus grande maîtrise sur leurs milieux, sur les décisions et sur les financements
- Promouvoir des systèmes financiers décentralisés.

4.10 FODESA - II poursuit donc l'objectif de développement socio-communautaire de la première phase par le financement d'infrastructures de base, mais met aussi l'accent sur le développement socio-économique en ajoutant le soutien aux filières agricoles à travers les structures faîtières et enfin, introduit la gestion des ressources naturelles à Mopti. Les divers acteurs qui participent au FODESA deviennent des agences de facilitation qui ont pour rôle de rendre opérationnels les mécanismes de délivrance des biens et services : opérateurs spécialisés en microfinances pour le crédit/épargne, réseau d'organisation paysannes pour les activités de valorisation des potentialités agro-écologiques, communes pour les microprojets productifs et les infrastructures communautaires. Les associations se placent alors en interface entre les bénéficiaires et leurs organisations et les prestataires de services et cherchent à défendre des stratégies locales de lutte contre la pauvreté.

5. COMPOSANTES ET ACTIVITES

A. Renforcement des capacités, Information/communication

Objectif et stratégie

5.1 L'objectif global de cette composante est de renforcer les processus locaux d'appropriation par les communautés et leurs institutions afin de leur permettre d'avoir une plus grande maîtrise sur leurs milieux (environnement économique et politique mais aussi écosystème dans la région de Mopti), sur les décisions et sur les financements. Il s'agit donc de renforcer le capital social spécifique à chaque région afin qu'il puisse pleinement jouer ses fonctions sociale (gestion des investissements collectifs), économique (développement d'activités génératrices de revenus et gestion de filières) et politique (participation à l'identification de politiques locales du développement). Il s'agit également de renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations pour qu'ils accèdent aux infrastructures de base, aux technologies et aux opportunités économiques (marchés et services financiers).

5.2 Sous la responsabilité de l'agent chargé de l'IEC et de la formation recruté au niveau national¹, les cadres responsables de formation et IEC au niveau des agences régionales aideront les différents types d'acteurs (comités de gestion, organisation paysanne faîtière, commune,

¹ Cf Termes de références en Annexe 2, Appendice 3.

techniciens) à identifier leurs besoins de formation et à trouver des structures pouvant les former pour développer leurs capacités. Les agences se placent alors en interface entre demandeurs et offreurs de formation.

5.3 Les programmes de formation répondront aux demandes et aux besoins des types d'acteurs et viseront à renforcer leurs capacités pour assumer leurs fonctions dans le développement local. Ils seront élaborés sur la base de la méthodologie suivante:

- Diagnostics sur les capacités des acteurs et leurs contraintes en utilisant une approche participative et des outils de communication adaptés;
- Identification des thèmes de formation et recherche de prestataires spécialisés;
- Planification annuelle des sessions de formation: calendrier d'exécution et budget (prestation de services);
- Développement des outils pour les formations par les opérateurs;
- Sessions de formation;
- Suivi et évaluation ou auto-évaluation.

5.4 Dans le but de mieux faire circuler l'information tant au niveau interne du FODESA qu'au niveau externe, auprès des différents partenaires, des instances de tutelle, du public en général et au niveau des bénéficiaires, le FODESA (FIDA/FEM) inscrira dans sa stratégie de mise en œuvre **l'information, l'éducation et la communication** comme un élément transversal et étroitement liées au renforcement des capacités à tous les niveaux d'intervention.

Renforcer les capacités dans les villages

(i) Renforcer les capacités des groupes sociaux vulnérables

5.5 Le **but** est de cibler les groupes sociaux vulnérables dans les villages et de définir un plan d'action pour leur permettre d'accéder aux biens, aux services et à toutes les opportunités économiques et sociales existant dans les régions.

5.6 **Modalité de mise en œuvre.** La première étape consistera à établir pour chaque région un diagnostic pour cerner la question de la vulnérabilité dans les villages d'intervention du FODESA. Pour cela, les associations régionales feront appel à une équipe multidisciplinaire composée de quatre experts dont au moins deux femmes qui viendront passer 10 jours par région. Cette équipe réalisera un échantillonnage de villages à enquêter en collaboration avec l'association. Le but de ce travail d'investigation dans quelques villages est de comprendre quatre points : 1) qui sont les groupes vulnérables; 2) quels sont les déterminants à leur vulnérabilité; 3) quelles sont les stratégies qu'il faut soutenir pour les sortir de cette situation; 4) quels mécanismes faut il mettre en place pour résoudre leurs contraintes.

5.7 A partir des résultats de cette étude, les associations régionales clarifieront leur programme d'action en faveur des groupes sociaux vulnérables, en particulier chercheront à adapter les mécanismes du projet (projets d'investissement, caisses) aux contraintes et aux besoins des pauvres. Dans la mesure où ces groupes sociaux vulnérables, souvent marginalisés, ne

parviennent pas à saisir les opportunités, le fonds d'appui pourra financer des initiatives pouvant transformer progressivement leurs conditions de vie. Ces actions peuvent aussi bien concerner des activités génératrices de revenus, de l'appui/conseil pour améliorer leurs conditions de vie ou pour s'organiser. Ces groupes seront alors appuyés par des opérateurs spécialisés qui seront financés sur le fonds d'appui.

(ii) Renforcer les capacités des comités de gestion

5.8 **Le but** est d'améliorer la qualité des services des comités de gestion en les aidant à organiser la gestion économique et sociale des infrastructures collectives.

5.9 **Modalités de mise en oeuvre.** Les formations seront planifiées annuellement par les agences en fonction des investissements programmés dans les villages et seront exécutées par des opérateurs qualifiés. Ces formations concerneront aussi bien les modalités de gestion de l'infrastructure que les aspects techniques. Différents types de formation seront proposés en fonction des types d'infrastructures (cf annexe 5 Exécution et gestion des micro-projets).

(iii) Renforcer les capacités techniques dans les villages

5.10 Dans le but de constituer une main d'oeuvre rurale qualifiée dans les villages, le programme propose de former des tâcherons et des artisans puisatiers. Il est également prévu de former les jeunes dans les villages pour les aider à acquérir des compétences techniques dans des domaines spécialisés (menuiserie, maçonnerie, etc.), en leur proposant également des stages dans des entreprises (cf Annexe 5 Exécution et gestion des microprojets).

Renforcer les capacités des organisations paysannes

5.11 **Le but** est d'accompagner sur plusieurs années les réseaux actifs d'organisations paysannes existant dans les zones d'intervention du FODESA afin d'orienter leurs activités sur des filières porteuses, de renforcer leurs capacités à fournir des services à leurs membres (approvisionnement en intrants et matériel agricole, commercialisation, formation et innovations techniques) en s'appuyant sur les acteurs institutionnels locaux (services techniques, services financiers, recherche, projet d'appui) et à défendre leurs intérêts auprès des pouvoirs publics à travers les Chambres régionales d'agriculture.

5.12 **Modalité de mise en oeuvre.** Ce programme de renforcement des capacités des organisations paysannes sera sous la responsabilité des agences régionales qui s'appuieront sur de l'expertise extérieure pour identifier le programme de renforcement des capacités. Il s'agira dans un premier temps de faire un diagnostic pour identifier dans chaque zone d'intervention les potentialités d'investissement. Ce travail sera réalisé par deux consultants (un international et un national) qui passeront dix jours dans chaque région pour identifier des créneaux porteurs.

5.13 Une deuxième étape consistera à recenser les structures faîtières existant dans les régions en s'appuyant sur les chambres régionales d'agriculture. Ces structures bénéficieront d'un atelier de formation de trois jours animé par une équipe de deux experts qui servira à définir le rôle des organisations paysannes dans le développement rural et à montrer comment elles doivent s'organiser pour gérer leurs structures. Cet atelier permettra également de cibler les structures

orientées sur les filières agricoles (deux à trois par région) qui seront sélectionnées pour bénéficier de l'appui du programme.

5.14 La troisième étape consistera à caractériser ces organisations sélectionnées afin d'identifier leurs forces et leurs faiblesses pour délivrer des services à leurs membres. Il s'agira de recenser les services qu'elles offrent, d'analyser comment elles s'organisent pour le faire et quelles sont leurs contraintes, en particulier voir dans quelle mesure ces services ont été bien définis. Ce travail qui sera réalisé par deux experts pendant une semaine par région devrait permettre de définir un programme pluriannuel d'actions visant à professionnaliser ces structures.

5.15 Les activités de soutien aux organisations paysannes seront planifiées annuellement avec des opérateurs spécialisés qui viennent en appui ponctuel (une semaine de travail pour chaque structure) pour définir avec les dirigeants des OP des programmes comprenant des actions d'investissement et des formations. Le FODESA pourrait ainsi financer les investissements pour développer les filières tandis que les Chambres régionales d'agriculture soutenues par le PASAOP financeraient les formations proprement dite (gestion et organisation, technique, alphabétisation, etc.). Les associations régionales contribueraient ainsi à aider ces réseaux paysans à diversifier leur source de financement et leurs partenariats et donc à saisir toutes les opportunités qui s'offrent à eux localement.

Renforcer les capacités des organes de gestion du programme

5.16 Le **but** est de permettre aux différents organes du réseau FODESA (assemblée générale, conseil d'administration et agences d'exécution) de mieux assumer leurs fonctions qui sont à la fois politiques pour l'assemblée générale, de suivi de la mise en oeuvre des politiques pour le conseil d'administration et d'exécution pour les agences (Cf. annexe 1: Analyse du contexte institutionnel du réseau FODESA, chap. J La capacitation des différents organes du réseau).

5.17 **Modalité de mise en oeuvre.** La stratégie de capacitation des différents organes du réseau consistera donc à clarifier et spécifier les rôles des assemblées générales, des conseils d'administration et des agences d'exécution afin de les rendre opérationnels et de développer des instruments de travail.

Renforcer les capacités de planification locale

5.18 Le **but** est de promouvoir une planification communale transparente, responsabilisante et sensible à la pauvreté. Il s'agit donc de renforcer les capacités des communes pour élaborer des plans triennaux en fonction des besoins des villages, notamment ceux les plus pauvres. Il s'agit également de renforcer les capacités pour exécuter ces plans en les aidant à mobiliser des ressources financières et à s'appuyer sur les services techniques de l'Etat qui doivent jouer leur rôle en matière d'appui/conseil et de contrôle technique.

5.19 Le FODESA appuiera une planification communale qui tienne compte des priorités villageoises, des normes de l'Etat malien en matière d'accès à l'eau potable, à l'éducation, aux soins de santé et de pauvreté. Pour y parvenir, il aidera les communes à améliorer leur système d'information avec les villages et la qualité de cette information, à utiliser des critères de

planification connus et acceptés par tous (transparence des choix décisionnels) et à doter les communes d'instruments et d'outils performants.

5.20 **Modalités de mise en oeuvre.** L'AR à travers son agence aide progressivement les conseils municipaux à se doter d'instruments pour améliorer les relations avec les villages, les services techniques et les entreprises privées. Pour cela, elle s'appuie sur une expertise externe (y compris internationale) spécialisée sur les questions de décentralisation et de développement local qui viendra faciliter ce travail d'instrumentalisation des communes. Les outils développés, présentés sous forme de manuels, de cassettes audio-visuelles, etc. devront être largement diffusés à travers les canaux les plus appropriés, notamment au cours des sessions de formation.

5.21 Le programme de formation aux communes est coordonné par les agences régionales qui s'appuient sur des prestataires de services pour identifier les modules de formation, former les acteurs et évaluer les sessions de formation qui sont planifiées annuellement. Deux grands types de formations seront proposées: des formations sur les outils de planification et des formations sur l'information et la communication.

5.22 Deux grands types d'acteurs seront concernés par ces formations :

- les animateurs villageois (5 par villages) seront formés pour aider les villages à identifier leurs priorités et à formuler leurs besoins, en particulier pour remplir des formulaires de présentation des propositions du village à la commune;
- les conseillers municipaux seront formés pour les aider à maîtriser le cycle de planification et leurs rôles, le rôle des autres acteurs, les principes de transparence et le dialogue avec les villages.

Ce programme de renforcement des capacités en matière de planification communale permettra d'améliorer le processus local de planification à la fois dans les villages et dans les communes et par conséquent d'améliorer la relation commune/villages et de susciter l'émergence de compétences communales capables d'élaborer un plan et de gérer les ressources.

Développer une stratégie d'information et communication

5.23 Le développement d'une stratégie de **gestion de l'information et de communication** comme élément essentiel au FODESA s'inscrira dans la mise en oeuvre des principes et des objectifs de la Politique Nationale de communication pour le développement au Mali. La stratégie devra concerner tous les niveaux d'intervention interne et externe au FODESA : local, régional et national. Elle devra prévoir des outils afin d'avoir une meilleure visibilité du programme par les différents acteurs et intervenants dans les régions concernées et une circulation de l'information tant à l'extérieur qu'au sein du programme. Elle sera adaptée à chaque zone d'intervention et sera mise en oeuvre avec les acteurs locaux. Son élaboration et sa mise en oeuvre implique l'existence d'agents compétents et formés à la production des supports, à leur exploitation sur le terrain et à leur évaluation. Il sera par conséquent essentiel de recenser, de prévoir la formation et/ou le renforcement des prestataires locaux qui seront chargés de la conception, réalisation et utilisation des différents supports.

5.24 Des approches et des outils spécifiques seront développés afin de répondre aux spécificités des interventions du FODESA dans toutes les zones d'intervention et pour la gestion des ressources naturelles à Mopti. Le développement et l'utilisation de ces outils joueront un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des ressources humaines et institutionnelles du FODESA.

5.25 Les différents groupes concernés par les activités d'information, éducation et communication pour qui les outils seront développés sont :

- Les associations et agences d'exécution du Programme dans le but de faciliter la circulation de l'information (entre villages, communes, cercles et régions), la gestion et l'organisation; les associations doivent, à terme, jouer un rôle moteur dans la réflexion sur les enjeux du développement local et être capable de faire remonter leurs réflexions au niveaux de prise des décisions;
- Les populations locales (organisations paysannes locales: féminines, jeunes, pêcheurs, éleveurs, et professionnelles: agriculteurs, éleveurs, dioros, etc.) dans le but de les sensibiliser afin qu'elles aient accès et s'engagent dans les actions de développement;
- Les opérateurs et micro entreprises (ONG, prestataires privés, services techniques décentralisés) dans le but de les appuyer et leur donner des outils pour la réalisation des activités;
- Les élus locaux (collectivités territoriales: conseils communaux, de cercle et assemblées régionales) afin de les appuyer dans la mise en œuvre des politiques de décentralisation et dans le suivi des activités du FODESA;
- Les partenaires potentiels et autres intervenants.

5.26 L'annexe 2 présente la liste complète des outils qui seront utilisés selon les objectifs et catégories d'acteurs.

Objet	Outils
Les outils de circulation et restitution de l'information interne et externe au FODESA	- Des rapports, des guides d'information et de sensibilisation (1 ou 2) , ainsi que des fiches techniques (5/an) traduits en langue locale et illustrés (bandes dessinés), -Des ateliers de réflexion avec les acteurs concernés au niveau des régions (un pour chaque région) et un atelier/an à niveau national pour discuter des acquis, leçons et enjeux du développement local. - Reportages audio et vidéo des activités réalisées à soumettre aux associations et agences en vue de consolider et évaluer les appuis du programme, - Émission radio mensuelle, - Un bulletin de liaison trimestriel ou une chronique mensuelle dans un journal local, - Un concours annuel sur les meilleures réalisations dans le cadre de FODESA (micro-projet, évolution d'une OP/association, documentation des interventions, émission radio, etc.).
Les outils IEC pour le grand public et communautés locales	- la production de pièces de théâtre et diffusée par région (10 spectacles/région/an) ; - utilisation de la tradition, les contes et les proverbes et des communicateurs tels les griots : production de cassettes audio (100/an) et diffusés par l'entremise des radios locales ; - des supports écrits : affiches (5/an) et fiches techniques en langues locales, cartes.

Les outils IEC pour les communes et les élus locaux	<ul style="list-style-type: none"> - campagne de sensibilisation, causeries-débats au niveau des communes (10j/an/commune) ; - des émissions thématiques produites pour la radio et le théâtre interactif ; - des affiches et fiches descriptives illustrant les enjeux et les débats
--	--

B. Appui au développement local

Les associations comme Forum pour le développement économique et social dans la zone sahélienne

5.27 A partir de la deuxième phase, les associations du réseau FODESA se positionneront dans le rôle de forum pour le développement économique et social dans la zone sahélienne. Le mandat du forum serait alors de renforcer les capacités locales dans les zones d'intervention en matière de :

- Développement socio-communautaire (hydraulique, éducation, santé...)
- Développement économique et social (accès aux biens et aux services pour la production et la commercialisation des produits agricoles, y inclus les services financiers décentralisés, activités génératrices de revenus)
- Gestion des ressources naturelles (ressources agricoles, pastorales, piscicoles, forestières...).

5.28 L'objectif du FODESA en matière de développement socio-communautaire est de faciliter l'accès des citoyens, notamment les plus pauvres, aux infrastructures et autres services sociaux (eau potable, pistes et ponts, écoles, centres et soins de santé communautaire, ...), nécessaires pour l'amélioration de leurs conditions de vie. La réalisation de ces infrastructures relève des compétences de la commune qui a la responsabilité de les planifier, de les budgétiser et de mobiliser les moyens financiers pour les réaliser.

5.29 En ce qui concerne la valorisation des potentialités économiques, l'idée est de favoriser l'accès des pauvres à l'utilisation des potentialités de leur région. Il peut s'agir des potentialités agricoles, pastorales, piscicoles ou de tout autre potentiel économique qui nécessite un cadre organisationnel d'envergure supra-villageoise, c'est à dire une organisation de type filière. Les AR collaboreront avec les chambres d'agriculture pour l'identification des créneaux porteurs et l'animation du processus décisionnel par les producteurs eux-mêmes. En collaboration avec la chambre d'agriculture, elles appuieraient la mobilisation des moyens financiers requis.

5.30 Avec l'intervention du FEM dans la région de Mopti, les associations du réseau s'engagent de fait à exercer un mandat en matière de gestion des ressources naturelles. L'approche proposée par le FEM est 'une approche par écosystème', ce qui signifie que les interventions intègrent aussi bien des actions de protection et de restauration des écosystèmes et espèces, que des actions de valorisation des ressources naturelles (pastorales, halieutiques, agricoles), que des actions d'accompagnement à caractère socio-communautaire.

Le Fonds d'appui au développement local

5.31 La réalisation d'investissements à la demande des populations et avec une forte implication des différents acteurs concernés est la composante majeure du FODESA. L'annexe 5. "Appui au développement local - Exécution et gestion des micro-projets" traite des ajustements possibles pour promouvoir une typologie plus diversifiée de projets qui réponde mieux à la spécificité des populations et des villages, et des aspects liés à l'exécution et gestion des projets d'investissement en vue de donner solution à certaines préoccupations qui ont apparues en 1ère phase (délai de réalisation, insuffisante participation des villageois à la conception / réalisation, etc.). Le terme développement local a été introduit pour signifier une réalisation qui peut concerner un quartier, un village, un site GRN qui peut intéresser plusieurs communes et mêmes cercles, une ou plusieurs communautés ou campements nomades.

5.32 La typologie proposée des projets d'investissement comporte:

- **Les projets sociocommunautaires** sont constitués d'infrastructures de base qui permettent aux communautés villageoises d'accéder à un minimum de services publics fondamentaux tels que l'eau potable, l'eau pour l'abreuvement du bétail, les pistes d'accès au village et les constructions communautaires.
- **Les projets productifs** comprennent i) la petite irrigation, périmètres maraîchers et rizicoles assurant un revenu durable aux bénéficiaires, ii) les activités génératrices de revenus procurant notamment aux groupes vulnérables (femmes et jeunes), par un faible investissement, un revenu régulier. Certaines constructions communautaires (magasins, marché, aire d'abattage, parc de vaccination) peuvent être considérées comme productives car elles peuvent faire l'objet d'une tarification de leurs services permettant aux comités de gestion de recouvrer les frais de maintenance voire de renouvellement.
- **Les projets environnementaux** visant la protection et restauration des ressources naturelles comprennent la fixation des berges du fleuve et ses affluents, le désensablement des chenaux, les aménagements de mares et de forêts, la régénération des bourgoutières. Les foyers améliorés pour le fumage des poissons ainsi que les pépinières peuvent être considérés comme participant à la protection de l'environnement. Tous ces projets environnementaux sont à forte participation en main d'oeuvre des bénéficiaires lors des travaux.

5.33 En plus de ces projets d'appui, le fonds d'appui pourra financer le soutien aux programmes des organisations paysannes et aux groupes sociaux vulnérables dans les villages. Dans le premier cas, il s'agira d'aider les structures faitières à formuler leurs programmes d'action en vue de les orienter sur des filières agricoles. Dans le second cas, après le diagnostic dans chaque région sur la vulnérabilité, le fonds pourrait servir à financer des opérateurs spécialisés pour aider les pauvres à se connecter aux mécanismes créés par le FODESA ou éventuellement en créer de nouveaux.

5.34 La liste des critères d'éligibilité du rapport de pré-évaluation (page 32) a été ainsi reconsidérée en fonction de l'expérience des trois premières années, de l'attention portée aux aspects gestion des ressources naturelles et de l'évolution du contexte. L'annexe 5 propose une

liste complémentaire des critères d'éligibilité des projets; il faut noter notamment la possibilité de financer des projets intervillageois. L'annexe donne aussi des paramètres pour l'estimation des coûts des différents types de projets. Ceux-ci reflètent d'un côté les coûts moyens de réalisation du premier cycle ainsi que des considérations techniques spécifiques pour chaque type d'intervention. Il n'est pas nécessaire de revoir le plafond maximum de 20 millions de FCFA/MP.

5.35 Pendant la deuxième phase il sera possible de disposer des compétences des techniciens des directions régionales (DRAER-DREH) et au niveau des cercles du service local de l'appui-conseil de l'aménagement et équipement rural (SLACAER); des moyens ont été prévus pour assurer leur participation notamment en phase de sensibilisation/diagnostic et de vérification des projets.

5.36 La participation de ressources techniques localement disponibles, la réalisation de voyages pour visiter d'autres réalisations, devrait permettre l'émergence **d'innovations technologiques** (notamment dans les systèmes d'exhaure et de distribution de l'eau permettant économie de main d'oeuvre et meilleure utilisation de l'eau) et éviter la standardisation des ouvrages et aménagements pour mieux tenir compte des spécificités et potentialités des sites. L'annexe 5 fournit une typologie de projets technologiquement innovants (périmètre californien, pompage solaire à partir de nappes peu profondes) et de micro-projets à caractère éducatif pour l'augmentation et diversification des revenus: aviculture, pisciculture, champs écoles pour la protection et production des végétaux, champs de diversité, organisation de foires agricoles, etc.

Mise en oeuvre des projets d'investissement

5.37 Les procédures d'approbation des projets d'investissement seront révisées lors de cette seconde phase afin de corriger les lacunes de la phase précédente tout en conservant les acquis. Les nouvelles procédures devraient par conséquent remplir les critères suivants :

- Allègement de la charge administrative pour les agences d'exécution
- Respect du mandat légal des communes en matière de maîtrise d'ouvrage
- Assurance de financer des projets réellement voulus par les villages
- Priorité accordée aux villages les plus pauvres
- Raccourcissement des délais de réalisation par une programmation plus rigoureuse des études et des travaux, par le regroupement des travaux au niveau d'une commune ou de plusieurs communes

5.38 Cinq phases principales sont prévues pour la réalisation des projets d'investissement (cf annexe 1 appendice 2):

- **Phase 1` - Initiation** : campagne d'information/communication sur l'ouverture du processus, mise à la disposition des communes et autres promoteurs des formulaires de présentation des projets, réception des demandes par les agences régionales et examen préliminaire ;
- **Phase 2 - Evaluation et approbation des dossiers** par des investigations sur le terrain effectuées par des prestataires de service, préparation du memorandum d'appréciation par les agences d'exécution, préparation de la session d'approbation du conseil d'administration ou du comité local d'approbation, approbation des projets
- **Phase 3 - Engagement ou financement** : règlement de la question de la maîtrise d'ouvrage par les associations et signature de la convention de financement

- **Phase 4 – Maîtrise d’ouvrage** : constitution des dossiers d’appel d’offre, lancement de la consultation et passation des marchés
- **Phase 5 – Réception** de l’ouvrage par le promoteur.

5.39 Il faut noter que le Regroupement des ouvrages dans le cadre d’appels d’offres est souhaitable **mais à condition** d’avoir le maximum de lots pour permettre aux micro-entreprises et tâcherons (notamment ceux ayant été formés et renforcés) de soumissionner, l’objectif étant à terme de doter les communes d’entreprises pouvant contribuer à la réalisation d’ouvrages à la demande directe des groupements villageois, agissant en tant que maître d’ouvrage.

5.40 Trois alternatives¹ sont envisagées pour la maîtrise d’ouvrage des infrastructures socio-communautaires (la préparation des études de faisabilité technique et sociale; l’élaboration des dossiers d’appel d’offre -DAO-; le lancement de la consultation; la passation des marchés; le dépouillement des offres; l’attribution des marchés; le contrôle et visa des marchés; et le suivi de l’exécution des marchés) :

- *Alternative 1*: pour de petits ouvrages, la commune délègue la maîtrise d’ouvrage au village
- *Alternative 2*: pour certains types d’ouvrages, la commune délègue la maîtrise d’ouvrage à l’AREG, qui peut alors regrouper les projets en lots, réduisant ainsi les coûts et la charge de travail.
- *Alternative 3*: La commune assure elle-même la maîtrise d’ouvrage et reçoit l’appui du programme à cette fin. Cet appui peut passer par la stimulation des relations entre la commune et les services techniques déconcentrés.

Critères d'estimation du fonds pour réalisation des projets

5.41 Il est toujours difficile d’estimer une enveloppe pour un appui à des initiatives décidées par les bénéficiaires. La deuxième période d’exécution devrait correspondre à l’expansion des investissements; en effet l’accent sera mis aussi sur la consolidation du processus d’identification et d’accompagnement des réalisations pouvant assurer un maximum d’impact, durabilité et satisfaction pour tout investissement réalisé. Le rythme de réalisation dépendra de la qualité de l’action d’information/sensibilisation, du niveau de compréhension et du dynamisme des communautés et des acteurs impliqués. Par rapport aux facteurs qui ont déterminé le rythme d’exécution du premier cycle, les modifications suivantes ont été introduites:

- une attention plus marquée (pourcentage plus élevé) pour les projets productifs et environnementaux par rapport aux projets socio-communautaires;
- l’introduction des projets éducatifs/activités génératrices de revenus n’impliquant pas la réalisation d’infrastructures et dont les coûts sont nettement inférieurs pour permettre un accès plus aisé notamment aux groupes vulnérables;
- la possibilité pour des producteurs d’un village déterminé de bénéficier de l’appui pour plus d’un projet et l’éligibilité aussi des projets sur plusieurs villages surtout

¹ Ces alternatives sont présentées dans l’Appendice 1 de l’Annexe 1.

surtout lorsqu'ils concernent des groupes vulnérables (femmes et jeunes), et l'approche GRN;

5.42 Pour la zone 1 (Koulikouro/ Ségou / San) la projection présentée à l'Annexe 5 résulte dans les paramètres suivants:

- nombre de projets productifs/environnement > 60% du total;
- Projets n'impliquant pas la réalisation d'infrastructure ~ 35% du total;
- coût moyen toute typologie confondue 4,1 million FCFA (6 800\$EU/MP)

5.43 Pour la région 2 (Mopti) la période prise en considération est de 6 ans (2004 à 2009); les paramètres proposés sont les suivants:

- nombre de projets environnement ~ 48% des MP non sociaux;
- Projets n'impliquant pas la réalisation d'infrastructure ~ 27% du total;
- coût moyen, toute typologie confondue, 4,15 million FCFA (6 900\$EU/MP).

L'enveloppe totale prévue pour les réalisations des projets s'élève à 2 760 million FCFA pour la région 1 et 1 572 million FCFA pour la région de Mopti.

C. Appui à l'action GRN-FEM/ Mopti

5.44 L'Atelier de réflexion¹ a permis de dégager, entre autre, les grandes orientations de la composante FEM. L'objectif de la composante FEM a été élargi au-delà de la protection de la biodiversité au sens strict pour appuyer la gestion des ressources naturelles pour un développement durable du delta intérieur (zone inondée) et de ses zones d'attente (zone exondée) compte tenu de leur interdépendance et des mouvements migratoires saisonniers entre ces deux zones complémentaires. Quatre "sous-composantes" ont été identifiées de façon préliminaire: (i) conservation et gestion durable des écosystèmes les plus menacés d'intérêt local, national et mondial; (ii) restauration et développement du potentiel de production agro-sylvo-pastoral et halieutique par une meilleure gestion des ressources naturelles dans le delta et dans les zones d'attente; (iii) renforcement des capacités – aussi bien techniques que organisationnelles - locales, régionales et nationales en matière de gestion des ressources naturelles; et (iv) mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de l'état de la biodiversité et des ressources naturelles du delta et des zones d'attente.

5.45 La stratégie d'intervention sera basée sur une approche participative, appuyée par des efforts d'information et de sensibilisation, devant assurer l'adhésion de tous les groupes d'utilisateurs et parties prenantes pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de plans d'aménagement et de gestion et des conventions collectives au niveau des zones d'intervention dont l'identification est en cours. Le programme s'inscrit plus spécifiquement dans le cadre des Programmes Opérationnels 1 et 2 du FEM (Ecosystèmes arides et semi-arides et Ecosystèmes marines, côtières et d'eau douce). La stratégie prévoit également de coupler des actions à

¹ Voir Appendice 2: Résumé de l'Atelier de Réflexion; le rapport complet de l'atelier figure en appendice 2 de l'annexe 2.

caractère incitatif ou productif avec des actions environnementales, de valoriser les divers acquis techniques et méthodologiques et les capacités et savoir-faire locaux, de créer des synergies avec d'autres intervenants et de décentraliser l'exécution compte tenu de l'enclavement de nombreux sites et communautés villageoises

5.46 La première composante du FEM vise la protection/conservation *in situ* d'au moins 10 sites parmi les plus menacés et ne faisant que peu ou pas d'appui extérieur à travers l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'aménagement en concertation étroite avec les populations concernées. Le deuxième composante vise d'une part la restauration et le développement à long terme du vaste potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique du Delta et de ses zones d'attente et d'autre part, la conservation et la valorisation *in situ* de l'agrobiodiversité en vue d'une gestion durable et participative des ressources naturelles et le maintien des équilibres biologiques, en particulier au niveau des zones prioritaires pré-identifiées. La troisième composante vise l'appui à la mise en oeuvre de la décentralisation et des politiques, plus spécifiquement en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité ainsi que le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières des populations et acteurs locaux en matière de gestion des ressources naturelles. La quatrième composante vise à développer un système dynamique de gestion et de suivi de l'information environnementale pour l'ensemble du Delta et ses zones d'attente 9SIED0. Le SIED sera un outil efficace et dynamique qui sera mis à la disposition des décideurs en vue d'une gestion durable et concertée du Delta et ses zones d'attente.

5.47 Un travail préliminaire d'inventaire des contraintes et potentialités des sites prioritaires fait ressortir la typologie d'interventions susceptibles d'être appuyés par l'action conjointe de FODESA/FEM dans la région de Mopti.

Interventions inscrites dans les PDC des communes	Activités éligibles au financement FODESA sur fonds FIDA	Activités éligibles au financement FODESA sur fonds FEM	Remarques
Ecoles communautaires Centres de santé Périmètres maraîchers Puits villageois Périmètres rizicoles Surcreusement de mares Centres d'alphabétisation fonctionnelle Parcs de vaccination	- Réalisation puits villageois et pastoraux - Réalisation périmètres rizicoles et maraîchers - Réalisation des parcs de vaccination - Appui aux initiatives d'embouche petits ruminants, aviculture, apiculture, fumage poisson, artisanat, autres AGR - Etangs piscicoles et multiplication des alevins - Ouvrages de franchissement (pistes); Débarcadères	- Activités de conservation/restauration des eaux et de sols - Mise en défens et restauration naturelle des ressources forestières menacées (doumerais, acacia kirki, ...) - appui aux initiatives de multiplication/conservation de biodiversité - Régénération des bourgoutières - Protection/régénération des peuplements d' <i>acacia albida</i> - Aménagement des pistes de passage du bétail - Protection/fixation des berges	Le surcreusement de mares et de chenaux sont des actions envisageables dont l'opportunité requiert une analyse d'impact environnemental spécifique

D. Services financiers décentralisés

Rappel du contexte

5.48 La composante "services financiers décentralisés (SFD)" du FODESA vise à faciliter l'accès des populations rurales dans la zone du programme à des services financiers adaptés à leurs besoins. Pour cela, il a été prévu la mise en place d'institutions de microfinance de type 'caisses d'épargne et de crédit (CEC)' soutenues par des opérateurs déjà présents au Mali ayant une expérience éprouvée en la matière et recrutés sur la base d'un appel d'offres national.

5.49 Durant la première phase du programme, le démarrage des activités n'était prévu que dans les deux régions de Ségou et Koulikoro, pour s'étendre éventuellement dans la deuxième phase aux régions de Mopti et Kayes. La mise en oeuvre a toutefois connu un retard important, essentiellement en raison des problèmes liés à la sélection des opérateurs. Un certain nombre d'activités préparatoires, parmi lesquelles une étude de la BNDA sur les modalités pratiques de mise en place du volet SFD FODESA, une étude de faisabilité pour les deux régions par l'Union des Caisses Associatives d'Épargne et de Crédit (CAEC) – Kondo Jigima et des négociations avec quelques intervenants dans la zone ont finalement abouti pendant les premiers mois de l'année 2002 au choix de Kondo Jigima pour la région de Koulikoro et du Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) pour la région de Ségou.

5.50 En Novembre 2002, le Centre d'Investissement de la FAO, sur demande du FIDA, a effectué une mission d'appui technique aux composantes SFD des trois projets actuellement financés par le FIDA au Mali.¹ Suivant ses termes de référence la mission a, entre autres, revu l'état des réalisations du volet SFD du FODESA et discuté avec l'opérateur chargé de la mise en oeuvre du volet SFD du PDR-San sur les perspectives de pérennisation du réseau mis en place et sur la possibilité d'un transfert du volet au FODESA après la clôture du PDR-San.

État d'avancement de la mise en place des caisses

5.51 **Région de Koulikoro.** En août 2002, un contrat a été signé avec Kondo Jigima pour la mise en place en 5 ans de 21 caisses mutualistes d'épargne et de crédit dans le cercle de Nara, pour un total d'environ 430 millions de FCFA hors taxes. Ce cercle a été choisi en fonction du groupe cible du FIDA et de la présence d'autres intervenants en microfinance dans les autres cercles touchés par le programme. En Octobre 2002, le volet SFD FODESA a été officiellement lancé dans la région en présence des maires et représentants des villages concernés. Malgré quelques retards dans le transfert des fonds prévus à l'opérateur, les activités suivantes ont été réalisées: actualisation de l'étude de faisabilité, recrutement et formation du personnel, mise en place d'un bureau à Nara et sélection des sites pour l'implantation des premières caisses pour lesquelles la sensibilisation des populations et les travaux de construction ont déjà démarré.

5.52 **Région de Ségou.** En novembre 2002, le CIDR a présenté sa version finale de l'étude de faisabilité pour la mise en place sur une période de 5 ans d'un réseau de 40 caisses villageoises d'épargne et de crédit regroupées en deux unions dans le cercle de Ségou. . La sélection du cercle

¹ "Programme de Diversification des Revenus en Zone Non-cotonnière Mali-Sud" (PDR/MS-San), "Projet de Développement Zone Lacustre Niafunké - Phase II" (PDZL-II) et "Programme Fonds de Développement en Zone Sahélienne du Mali" (FODESA).

se justifie par l'importance des besoins en services financiers et par la présence d'autres opérateurs (parmi lesquels le CIDR lui-même) dans les autres cercles de la région. En conformité avec les recommandations de la mission d'évaluation du FIDA de novembre 2002, l'Association Nationale de Ségou a rejeté l'offre financière parce que le recrutement prévu d'un conseiller technique permanent (CTP) expatrié, représentant à lui seul environ 30% du budget total, ne se justifie pas compte tenu de l'existence au sein de la cellule CIDR de Bamako de cadres maliens capables d'apporter l'assistance nécessaire, éventuellement renforcée par des missions ponctuelles d'appui du siège CIDR. De son côté, le CIDR a insisté sur le fait que la présence du CTP était indispensable pour la mise en oeuvre du programme en raison de la surcharge de travail et de responsabilités de la cellule nationale. Ceci a amené à une situation d'impasse qui explique le non démarrage des activités.

5.53 **Région de San.** Dans le cadre du Programme de Diversification des Revenus en Zones non-Cotonnières Mali-Sud/**San** (PDR-MS/San), financé par le FIDA, 39 Caisses Mutuelles d'Epargne et de Crédit (CMEC) ont été mises en place par l'opérateur BEAGGES. Onze nouvelles caisses, déjà prévues dans le PTBA 2003 sur recommandation de la mission d'évaluation de novembre 2002, iront bientôt s'ajouter à celles existantes pour atteindre un nombre total de 50 caisses. Il faut rappeler que la clôture du projet étant prévue pour Mars 2004, l'opérateur a eu un prolongement de son contrat jusqu'à Août 2004, afin de ne pas compromettre les bons résultats atteints jusqu'à présent.

Rappel des recommandations en matière de SFD

5.54 Avant de procéder à la description des perspectives de mise en oeuvre de la composante SFD, il est important de rappeler les principales conclusions et recommandations pour la deuxième phase du FODESA de la mission d'appui technique aux composantes SFD des projets FIDA au Mali de Novembre 2002:

- Pour ce qui concerne la région de **Koulikouro**, le nombre prévu de caisses à créer dans le cercle de Nara (21) est considéré trop bas par rapport au potentiel de la zone et compte-tenu de la demande de la population et de la capacité de l'opérateur. Par conséquent, il serait souhaitable de permettre à l'opérateur de créer au moins 30 caisses sur 5 ans, en s'assurant que la qualité du travail ne soit pas compromise.
- Pour la région de **Ségou** il est recommandé d'accepter l'offre technique du CIDR mais de rejeter l'offre financière, en particulier le recrutement du conseiller technique permanent expatrié; l'opérateur devrait soumettre une nouvelle offre financière en n'envisageant que des missions régulières d'appui technique de la cellule nationale de Bamako et des missions ponctuelles du siège CIDR. D'ailleurs, compte tenu des perspectives de pérennisation du réseau et de la faisabilité technique et économique, il pourrait être envisagé d'augmenter l'objectif quantitatif à 50-60 caisses, une évaluation interne entre les parties contractantes en année 3 pouvant être l'occasion de revoir les prévisions quantitatives et financières.
- Le Gouvernement du Mali et le FIDA se sont mis d'accord pour rattacher au FODESA certaines activités prometteuses réalisées dans le cadre du projet PDR/**San**; il a donc été recommandé que le volet SFD se poursuive pendant la

deuxième phase du programme. La principale faiblesse du réseau CMEC se situe au niveau de son autonomisation. Dans cette perspective, un nouveau contrat devrait être signé avec l'opérateur ou un autre pour la mise en place d'un service commun efficace, efficient et viable qui puisse garantir la pérennisation du réseau après la fin du projet.

Prévision de mise en oeuvre

5.55 **Koulikouro.** Au cours de la phase II, le FODESA garantira le financement et la supervision de l'opérateur pour la mise en place des caisses dans le cercle de Nara. Selon les recommandations de la mission de Novembre 2002 et les discussions menées avec l'opérateur pendant la mission de formulation, le nombre de caisses à créer a été revu à la hausse afin de mieux profiter des capacités de l'opérateur et en vue de pérenniser le réseau:

	Année I	Année II	Année III	Année IV	Année V	Total
Contrat actuel						
Grandes caisses	2	3	3	2	-	10
Petites caisses	3	2	2	2	2	11
Total an	5	5	5	4	2	21
Total cumulé	5	10	15	19	21	
Révision						
Grandes caisses	4	4	4	4	-	16
Petites caisses	3	3	3	3	2	14
Total an	7	7	7	7	2	30
Total cumulé	7	14	21	28	30	

5.56 Le budget pour la mise en oeuvre du volet pendant les 4 ans de la deuxième phase a été revu à la hausse pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la création de 7 caisses/an (4 grandes et 3 petites).¹ Un montant équivalent aux coûts estimés pour la mise en place des caisses additionnelles par rapport aux prévisions du contrat (6 grandes et 3 petites caisses) a été prévu à partir de la troisième année. Ce montant pourrait être éventuellement débloqué, et le contrat avec l'opérateur revu conséquemment, à partir des recommandations d'une mission externe qui devra évaluer la capacité de l'opérateur par rapport au potentiel de la zone et à la demande des populations sur la base de l'expérience des deux premières années de mise en oeuvre.

5.57 Aucune autre intervention n'est prévue pendant la deuxième phase dans les autres cercles de la région de Koulikoro en ce qui concerne les services financiers décentralisés. L'augmentation éventuelle du nombre de caisses pourrait être envisagée, suivant l'appréciation de l'opérateur.

5.58 **Ségou.** Il est impératif que les parties (organes du FODESA, gouvernement, FIDA et CIDR) se rencontrent au plus vite pour trouver une solution à la situation d'impasse qui s'est créée, en envisageant éventuellement des solutions alternatives au prêt pour le financement du CTP. Compte tenu de la position actuelle des organes du FODESA et des recommandations de la

¹ Les coûts additionnels estimés sont les suivants: 5.500 et 3.800 milliers de FCFA pour l'investissement nécessaire à la création d'une grande et petite caisse respectivement, 2.542 milliers de FCFA pour l'appui/suivi de chaque caisse (grande ou petite) par l'opérateur. Donc le budget d'investissement pour les années 1 et 2 passe de 72.200 et 34.100 à 83.200 et 43.400 milliers de FCFA, tandis que le budget de fonctionnement passe de 21.614 et 32.726 à 26.698 et 37.810. Le budget du personnel reste le même.

mission d'évaluation du volet SFD, le budget pour la phase II FODESA a pris en compte l'offre financière du CIDR en excluant les coûts relatifs au CTP et en prévoyant un budget additionnel (+20%) pour l'appui technique du CIDR soit par la cellule de Bamako soit par le siège central.

5.59 En raison de la clôture du projet PDR-San prévue pour Mars 2004¹ et des faiblesses du réseau constatées par la mission d'évaluation de Novembre 2002, une évaluation approfondie du réseau CMEC sera menée pendant le premier trimestre 2004 (sur financement PDR-San). Le but serait d'élaborer un programme d'appui pour la mise en place d'un service commun pendant les 2 prochaines années et pour lequel un budget indicatif a été prévu à partir de la deuxième année de la phase II du FODESA. Dans cette perspective, le BEAGGES est encouragé à poursuivre les relations et contacts avec les autres réseaux de SFD existant dans la zone, notamment le projet PASACOOOP, dans le but d'élaborer à moyen terme un cadre commun d'autonomisation des caisses primaires.

5.60 **Mopti.** A Mopti, en particulier dans les 4 cercles de la zone du delta (Mopti, Djenné, Tenenkou, Youvarou), un diagnostic rapide a permis d'identifier les principaux intervenants dans le domaine des services financiers décentralisés. Il s'agit du réseau Kondo Jigima opérant dans les cercles de Mopti (Mopti ville, Sevaré et Konna) et Djenné (Djenné et Sofara), du réseau de caisses de caution solidaire Nietamsu (Mopti et Sevaré) et un réseau de CVECA à Tenenkou. De façon générale, la zone du delta n'est pas couverte par des services financiers adaptés aux besoins des populations rurales. La faible monétisation de l'économie de cette région et son enclavement pendant une grande partie de l'année se traduisent par des coûts de transaction considérables pour les opérateurs et expliquent en grande partie la forte orientation de ces services vers les zones urbaines. Compte tenu de ces difficultés, de la complexité de l'environnement socio-économique du delta et du manque d'expérience du FODESA dans la zone, la mission de formulation recommande de n'engager aucune intervention en microfinance pendant les deux premières années. Une étude de faisabilité sera menée en année 3 pour évaluer une intervention possible à partir de l'année 4 (budget prévisionnel de 100 millions de FCFA) qui pourrait se poursuivre dans la phase III du FODESA.

E. Gestion du programme

5.61 Les principes inspirateurs du montage du FODESA qui ont été validés pendant la 1ère phase, restent sans doute valables aussi pour la 2ème phase :

- avoir une structure unique au niveau national pour faciliter les relations avec le Gouvernement et les partenaires extérieurs
- disposer d'une autonomie totale de gestion au niveau régional
- permettre aux bénéficiaires de prendre progressivement en charge la responsabilité de gestion du programme
- opérer sous des conditions de droit privé
- avoir une organisation légère et flexible.

¹ Un budget d'environ 30 millions FCFA a été prévu en année 2 de la deuxième phase FODESA pour permettre au BEAGGES de terminer son contrat (août 2004) dans le cas où ce ne serait pas possible sur financement PDR-San.

5.62 Les modifications qui seront apportés en phase II répondent à une double exigence: i) améliorer la performance selon les objectifs mentionnés plus haut (Analyse du contexte institutionnel 4.22 et suivants), et ii) adapter le montage compte tenu de l'évolution suite aux cofinancement (FEM/PNUD) et à l'extension des zones d'intervention (Mopti, San, Kayes).

5.63 L'Annexe 1 propose les grandes lignes de l'évolution possible de l'ANDES et des Associations Régionales; chaque association devient un ensemble constitué par trois organes distincts notamment: i) l'Assemblée Générale (AG) ii) le Conseil d'Administration, et iii) l'Agence d'Exécution et Gestion. L'évolution du montage institutionnel prévoit aussi une démarcation plus nette entre les catégories d'acteurs du FODESA: a) les agences de facilitation (ANDES, AR, Conseils communaux), b) les bénéficiaires et leurs organisations, et c) les prestataires de services. Pour assurer l'appropriation des organes et des mécanismes de fonctionnement du programme par les représentants des bénéficiaires il est prévu:

- un processus d'ajustement institutionnel qui débouche sur la révision des textes juridiques (statut des associations, conventions entre Ministère et ANDES, et entre ANDES et AR, manuel de procédures); et
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de renforcement des capacités des organes du réseau.

Renforcement du personnel des agences

5.64 L'équipe de l'ANCG sera renforcée par le recrutement d'un agent chargé des activités d'IEC et de coordination de la mise en oeuvre des moyens pour le renforcement des capacités. Pour la définition de la stratégie et l'identification des opérateurs il est prévu l'appui pendant deux mois d'une assistance technique internationale. Le recrutement d'un aide comptable est prévu pour toutes les agences tant au niveau national que régional.

5.65 Des moyens ont été destinés à des séances de formation et recyclage pour tout le personnel des agences concernant l'évolution de leur rôle et fonction dans le contexte des associations.

Le montage institutionnel à Mopti

5.66 Le réseau des organes FODESA devra aussi être adapté en fonction de l'extension des zones d'intervention et de la spécificité de l'approche. Ainsi à Mopti, région bénéficiant de l'intervention du FEM, l'Association régionale devra être ouverte aux institutions traditionnelles de gestion des ressources naturelles et aux associations à vocation environnementale. Vu l'enclavement des cercles situés dans de delta intérieur du Niger, il est aussi proposé que le conseil d'administration (CA) soit :

- plus léger au niveau central (Mopti) avec 5 membres seulement dont 2 représentants des associations à vocation environnementale et structures traditionnelles, 1 pour les organisations paysannes, 1 pour les OP et 1 pour les caisses de crédit ;
- décentralisé au niveau local, ou le CA déléguerait certaines de ses fonctions à une Commission locale d'administration (CLA).

5.67 La CLA nomme en son sein un commissaire qui a le pouvoir d'effectuer les contrôles et inspections des comptes de l'antenne locale d'exécution (ALE), sous la supervision des commissaires aux comptes de l'AREG. La nomination du commissaire au compte du CLA devrait être entérinée par le CA. Les mandats de la commission locale d'administration (CLA) sont proposés comme suit ¹:

- Contribuer à la préparation de la tenue des assemblées générales
- Superviser le fonctionnement de l'antenne locale d'exécution (ALE) de l'AREG, prévue pour être basée dans les cercles.
- Approuver une catégorie à déterminer de projets et programmes soumis par les bénéficiaires à l'échelle du cercle.

5.68 **AREG-Mopti.** Le directeur de l'AREG - Mopti devrait être un spécialiste en gestion des ressources naturelles. En outre, vu l'enclavement des cercles d'intervention, il est proposé que l'AREG soit déconcentrée dans chaque cercle sous la forme d'une antenne locale d'exécution (ALE). La structure des ALE est légère : un chef d'antenne de profil gestion des ressources naturelles ; et un assistant secrétaire/comptable.

5.69 L'ALE travaille sous la supervision directe de l'AREG dont elle exécute la mission à l'échelle du cercle. Cela signifie qu'une hiérarchie administrative est établie entre l'AREG et ALE. Les relations entre l'ALE et la commission locale d'administration sont analogues à celle existant entre le CA et l'AREG. Elles sont régies par le flux des relations entre les organes de l'association. A ce titre, l'ALE est placée sous le contrôle à posteriori de la CLA.

L'extension des activités à San

5.70 À partir d'avril 2004, avec la clôture du projet de diversification de revenus en zone non cotonnière (PDR-MS), il est prévu que FODESA couvre aussi la zone d'intervention PDR-MS. Le financement concernera notamment la consolidation du réseau des caisses et le financement de projets.

5.71 Compte tenu des distances entre San et Ségou et de la spécificité de la zone il est proposé la mise en place à San d'une Commission Locale d'Administration et d'une Antenne Locale d'Exécution selon le modèle décrit pour Mopti. CLA et ALE auront les mêmes relations hiérarchiques et fonctionnelles avec le conseil d'administration de l'Association régionale de Ségou et l'AREG tel que décrit pour Mopti : la CLA-San désignera en son sein un commissaire qui a le pouvoir d'effectuer les contrôles et les inspections des comptes de l'ALE-San, sous la supervision des commissaires aux comptes de l'AREG-Ségou. La nomination du commissaire au compte du CLA- San devrait être entérinée par le CA de AR-Ségou.

Les relations avec le ministère et le FIDA

5.72 La communication entre l'Association Nationale FODESA et son point d'ancrage institutionnel qui est le CAB/MAEP, a été jugée insuffisante au cours de l'évaluation. Le

¹ Annexe 1-H

CAB/MAEP qui a rétrocédé le prêt FODESA à l'ANDES devrait être régulièrement informé de la mise en oeuvre du programme de manière à veiller au respect :

- des conventions entre le Gouvernement Malien et le FIDA, le Gouvernement Malien et l'Association Nationale, l'Association Nationale et les Associations Régionales, les Associations Régionales et les AREG/FODESA,
- des clauses de l'accord de prêt et l'application scrupuleuse du manuel de procédure.

5.73 Les principales faiblesses du système actuel ont été résumées ainsi¹ dans une note préparé sur le renforcement des capacités de travail de la coordination nationale des projets FIDA au Mali:

- le faible rôle de facilitation des contacts indispensables entre l'Association Nationale FODESA et le CAB/MAEP joué jusqu'à présent
- le manque de communication entre les deux structures de coordination qui empêche toute complémentarité
- la faible synergie entre les projets/programmes FIDA et leurs partenaires notamment l'IER, les Agences des Nations Unies et les Agences Bilatérales, qui empêche les projets de bénéficier à temps des fruits de la recherche et ôte au FIDA l'apport indispensable de partenaires acquis à sa cause.

5.74 Plusieurs raisons plaident en faveur du renforcement des capacités d'une structure de coordination pour tous les projets et programme FIDA au Mali, car il est jugé nécessaire de:

- avoir une Coordination légère et opérationnelle à hauteur de mission
- capitaliser les expériences des différents projets et programmes
- constituer une banque de données sans cesse actualisée pouvant servir les projets/programmes, l'Etat malien, les bailleurs de fonds, etc.
- instaurer un cadre formel d'échanges et de concertation entre projets/programmes
- rechercher une synergie entre les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre des projets/programmes
- diligenter les procédures de passation des marchés
- faciliter les contacts indispensables entre l'Association Nationale FODESA et le CAB/MAEP.

5.75 Les moyens nécessaires pour le renforcement de la cellule ont été proposés comme suit:

- Personnel:
 - **un/e Coordinateur National** : ayant un niveau universitaire et large expérience;
 - **un/e Coordinateur National Adjoint** qui secondera le Coordinateur National dans la résolution des problèmes liés à la passation des marchés;
 - **un/e spécialiste en d'audits internes**, qui s'occupera des audits internes de tous les projets et programmes selon un planning bien étoffé;

¹ Voir Note du 25 mars 2003 (Annexe 1 Appendice 3)

- **un/e spécialiste en suivi des aspects genre** : un accent particulier sera mis sur les femmes en tant que groupes vulnérables devant bénéficier des appuis du FIDA;
- **un/e Secrétaire de Direction** expérimenté/e qui pourra également jouer le rôle d'assistant administratif au Coordinateur National;
- un Chauffeur et un Planton ou staffette.

5.76 Il est proposé que le financement des prestations de la nouvelle cellule¹ soit assuré à parts égales par les projets FIDA en cours; il est ainsi qu'il est prévu que la cellule soit financée en 2003 par le PDR-MS, en 2004 par le PDZL-II, et à partir de 2005 par le FODESA. Les décaissements pour le fonctionnement se feront sous la forme d'avances justifiables avant renouvellement.

F. Les déclencheurs pour passage de phase (à contrôler en fin d'année 7)

5.77 Dans le cadre du Mécanisme Flexible de Financement le passage d'une phase à l'autre est conditionné par la réalisation de certains indicateurs de performance ou déclencheurs. La mission a travaillé en partant des critères proposés dans le RPE qui ont été actualisés pour tenir compte de l'approche et des composantes de la phase II. Cependant, compte tenu de l'importance qui revêtent les déclencheurs au niveau de l'accord de prêt, ceux-ci devront faire l'objet d'une discussion conjointe entre le FIDA, le gouvernement et les organes FODESA.

Critères de passage de phase

¹ Voir budget pour 2003 en Appendice 3-Annexe 1

Rappel: phase I à II	Proposition critères de passage phase II à III
<ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes du Programme, établis par le Manuel de procédures, sont en vigueur, éprouvés et adoptés par toutes les Associations; - Le Manuel de procédures a été révisé en Année 3 en fonction de l'expérience acquise; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rôles et les tâches des différents organes de l'ANDES et des AR sont bien compris et un cadre de concertation existe et permet de prendre rapidement les décisions, de régler les différends, et accélérer le processus d'approbation des MP;
<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre suffisant de micro-projets a été accompagné d'une formation; 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 60 % des comités de gestion des projets productifs maîtrisent les outils de gestion financière et comptable de leur activité;
<ul style="list-style-type: none"> - Environ 50 à 75% des groupements mis en place fonctionnent correctement et de façon indépendante, conformément aux modalités prévues dans le Manuel de procédures; 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 70% des acteurs du FODESA (Communes, unions, entreprises et prestataires de services) qui ont élaboré un programme de renforcement des capacités ont pu mobiliser les ressources nécessaires (du FODESA et/ou autres sources de financement) pour sa mise en œuvre;
<ul style="list-style-type: none"> - Environ la moitié des villages identifiés pour bénéficier à chacun des cercles sélectionnés par région ont engagé au moins un micro-projet; 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins ...% des villages partenaires du FODESA ont réalisé au moins un projet productif et/ou environnemental; - Au moins 50% des groupes vulnérables identifiés ont bénéficié des investissements d'un projet « productif » fonctionnel depuis plus d'un an et estiment que leurs revenus ont augmenté ou ont été sécurisés (ou diversifiés) grâce au projet; - Plus de 80% des bénéficiaires sont satisfaits par rapport aux effets des projets productifs ainsi que des actions GRN sur les conditions de vie, les revenus et la sécurité alimentaire;
	<ul style="list-style-type: none"> - L'extension géographique sur toute la bande sahélienne (Mopti, San et Kayes) est réalisée suite à la disponibilité de financements additionnels provenant d'autres bailleurs de fonds que le FIDA
	<ul style="list-style-type: none"> - Les taux de remboursement de crédit est suffisant pour permettre la viabilité des CEC;
<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi et l'évaluation au niveau du Programme fonctionne efficacement et aide à la bonne réalisation des déclencheurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi et l'évaluation au niveau du Programme fonctionne efficacement et aide à la bonne réalisation des déclencheurs.

6. PLAN DE TRAVAIL ET ESTIMATION BUDGETAIRE

A. Calendrier de mise en oeuvre

6.1 Le passage de la phase I à la phase II est conditionné par la revue des textes juridiques. Cela devrait se réaliser dès que le rapport parvient au Gouvernement et aux organes du FODESA. La partie Malienne procédera à la relecture des textes en s'inspirant des propositions du rapport. Pour la suite le calendrier suivant est envisageable:

Région	Activité	Date
Bamako	Revue des textes juridiques	Mai - Juin 2003
Ségou	Revue de l'accord de prêt, et	Juillet 2003
Koulikouro	Passage de phase I à II	
Mopti	Atelier de lancement FODESA à Mopti (constitution AR et organes-Mopti)	2ème semestre 2003
	Financement MP sur 2 cercles prioritaires du Delta	1er semestre 2004 (après démarrage FEM)
	Extension activités sur 2 autres cercles du Delta	2005
Ségou-San	Atelier d'extension FODESA – San (constitution CLA)	Début 2004
	Mise en place ALE-San et démarrage activités	Mai 2004
Kayes	Formulation projet FEM/PNUD	2ème semestre 2003-2004

B. Coût et financement

État d'exécution financière à la fin de la phase I

6.2 **Rappel des coûts du programme.** Les coûts totaux du FODESA sur une période de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord de prêt FIDA en octobre 1999¹ sont évalués à 29.556 millions de FCFA, y compris les imprévus physiques et financiers². L'exécution du projet est prévue en trois phases de 3, 4 et 3 ans de durée, avec des coûts de 4.994, 16.184 et 8.378 millions de FCFA respectivement.

6.3 Le décaissement total du prêt FIDA au 30/04/03 est de 2.683,8 milliers de DTS, soit environ 2.230 millions de FCFA, équivalents à 84% du montant prévu dans l'accord de prêt pour la phase 1. Cela donne une prévision de reliquats disponibles de 516,2 milliers de DTS (428 millions de FCFA) qui s'ajoutent au montant initialement alloué pour les phases 2 et 3, pour donner un montant global disponible de 12.966,2 milliers de DTS³.

¹ Achèvement des activités prévu en mars 2009, clôture du programme en septembre 2009.

² respectivement 6,2% et 12,2% des coûts totaux (RPE de 1998)

³ Voir Annexe 6 Coûts et plan de financement.

Coûts et plan de financement pour la phase II

6.4 **Hypothèses et approche.** L'estimation des coûts pour la phase II est basée en grande partie sur la réalisation de mise en oeuvre de la phase I. Les agences nationale et régionales (Segou et Koulikoro) ont élaboré leurs budgets estimatifs qui ont été ensuite consolidés à niveau national; cette prévision a servi de base pour l'élaboration des coûts fait par la mission de formulation à travers du logiciel Costab.

6.5 Les coûts du projet ont été structurés dans les composantes suivantes:

- Composante A: Renforcement des capacités/IEC
- Composante B: Fonds de développement local
- Composante C: Appui aux initiatives GRN – FEM Mopti
- Composante D: Services financiers décentralisés
- Composante E: Coordination et gestion

6.6 La durée prévue de la deuxième phase du programme est de 4 années à partir de 2003¹. Ainsi, la phase II commence après la signature de la nouvelle version de l'accord de prêt, et termine en décembre 2006.

6.7 **Coûts de la phase II.** Les coûts totaux pour la phase 2 du programme, sur une période d'exécution de 4 ans, y compris les imprévus physiques et financiers, s'élèvent à 11.096,8 millions de FCFA. Les coûts totaux par composantes et par catégories de dépense sont résumés dans les tableaux ci-dessous.

Coûts totaux de la phase II par composante

	(FCFA '000)			(USD '000)			% Devises	% Total Coûts de Base
	Locale	Devises	Total	Locale	Devises	Total		
1. Renforcement des capacités/IEC	1,241,605	338,845	1,580,450	2,069	565	2,634	21	15
2. Appui au développement local	3,466,224	866,556	4,332,780	5,777	1,444	7,221	20	42
3. Appui aux initiatives GRN (FEM - Mopti)	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Services financiers décentralisés	1,476,440	142,049	1,618,489	2,461	237	2,697	9	16
5. Coordination et gestion	2,194,170	572,240	2,766,410	3,657	954	4,611	21	27
Total COÛTS DE BASE	8,378,439	1,919,690	10,298,129	13,964	3,199	17,164	19	100
Imprévus Physiques	16,000	4,000	20,000	27	7	33	20	-
Imprévus sur les Prix	632,247	146,414	778,661	588	135	724	19	7
Total COÛTS DU PROJET	9,026,686	2,070,104	11,096,790	14,579	3,342	17,921	19	107

¹ Pour assurer la coïncidence avec l'année fiscale du Gouvernement il a été convenu de garder l'année de planification et d'exécution du programme du 1^{er} janvier au 31 décembre aux fins de l'élaboration du PTBA.

6.8 La ventilation des coûts par composante (tableau ci-dessus) fait ressortir l'importance des actions d'investissement pour l'appui au développement local. Ainsi, la composante "fonds de développement local" représente à elle seule plus de 40% des coûts de base. Les deux composantes "renforcement des capacités/IEC" et "services financiers décentralisés" représentent chacune environ 15% des coûts de base. Environ 27% du coût est destiné aux activités de coordination, gestion, suivi et évaluation (fonctionnement des organes de gestion FODESA). Au stade actuel il n'est pas possible de mentionner le coût de la composante "appui aux initiatives GRN (FEM – Mopti)" qui est encore en phase de formulation.

C. Co-financement

6.9 Le schéma de financement comporte quatre sources de fonds: le Gouvernement, les bénéficiaires, le prêt FIDA et un don du FEM. (les tableaux détaillés sont en annexe 6).

Plan de Financement par Composante (USD '000)

	FIDA		FEM		Bénéficiaires		Le Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Renforcement des capacités/IEC	2,191	80.0	548	20.0	-	-	0	-	2,739	15.3
2. Appui au développement local	5,278	69.8	469	6.2	676	8.9	1,133	15.0	7,556	42.2
3. Appui aux initiatives GRN (FEM - Mopti)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4. Services financiers décentralisés	2,557	91.5	-	-	-	-	237	8.5	2,793	15.6
5. Coordination et gestion	3,543	73.3	792	16.4	-	-	496	10.3	4,832	27.0
Total Décaissement	13,569	75.7	1,809	10.1	676	3.8	1,867	10.4	17,921	100.0

6.10 Pour parvenir à une première estimation de la contribution du don FEM dans le cadre du financement du FODESA les suivantes hypothèses ont été utilisées¹:

- le FEM financerait:
 - 90% des couts hors-taxes des micro-projets à caractère environnemental dans la région de Mopti (10% contribution bénéficiaires);
 - 10% des couts hors taxes de la composante transversale de "renforcement capacités/IEC" (80% FIDA);
 - 20% des coûts hors taxes pour "coordination et gestion - niveau national" (80% FIDA);
 - 50% des couts hors taxes pour "coordination et gestion – région Mopti" (50% FIDA).

6.11 Il faut noter que ce scénario ne comprend pas le financement FEM prévu pour des i) activités spécifiques environnement dans la région de Mopti et ii) au niveau national qui seront spécifiées dans le document de projet FEM.

6.12 Pour ce qui est du financement du FIDA dans la région de Mopti, le tableau page 8 de l'annexe 6 montre que cela s'élève à 2,8 millions de dollars EU; ceci en excluant les financements prévus pour la coordination nationale et les activités transversales de renforcement de capacités et IEC qui sont estimées à 1,6 million de dollars EU.

6.13 L'utilisation du prêt FIDA pour la mise en oeuvre de la phase II sera de 13,6 millions de USD¹, équivalents à 75,7% des coûts de la phase II. Environ 1,6 millions de USD pourraient

¹ Ce scénario ne comprend pas les activités spécifique de la composante GRN/FEM.

s'ajouter à ce montant, dans le cas d'un aboutissement positif des négociations en cours avec le PNUD pour le co-financement de l'extension de la couverture géographique du FODESA sur Kayes.

7. PROCHAINES ETAPES

Revue du rapport et passage de phase

7.1 Le présent rapport est le résultat d'un travail participatif et reflète des propositions qui ont été partagées à plusieurs reprises avec les différents organes FODESA. Cependant il est maintenant nécessaire que la partie malienne procède à une lecture attentive pour permettre une bonne assimilation/appropriation des principes et l'acceptation des étapes proposés notamment en matière d'ajustement institutionnel. Le rapport sera complété par les commentaires et suggestions des différentes parties intéressées, qui seront intégrés dans la version définitive.

7.2 Il est néanmoins hautement souhaitable une certaine rapidité dans l'examen du présent document pour un démarrage rapide de la phase de relecture des textes juridiques qui reste condition incontournable pour le passage de phase I à II.

¹ Ceci correspond à environ 9,8 million en DTS.